



26 octobre 2017

**Vingt-huitième rapport semestriel:  
Évolution des procédures et pratiques  
de l'Union européenne  
relatives au contrôle parlementaire**

Préparé par le secrétariat de la COSAC et présenté lors de la

**LVIII Conférence des organes parlementaires  
spécialisés dans les affaires de l'Union  
des parlements de l'Union européenne**

26-28 novembre 2017  
Tallinn

**Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union  
des parlements de l'Union européenne**

**SECRETARIAT DE LA COSAC**

WIE 05 U 040, 50 rue Wiertz, B-1047 Bruxelles, Belgique  
Courriel: [secretariat@cosac.eu](mailto:secretariat@cosac.eu) | Tél.: +32 2 284 3776

## Table des matières

<b>Avertissement.....</b>	<b>v</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1: L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE .....</b>	<b>10</b>
<b>Section A: Position des parlements/chambres sur les documents concernant l'avenir de l'UE.....</b>	<b>10</b>
i. Documents de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe .....	10
ii. Opinion des parlements/chambres sur les plus grands défis de l'Union européenne .....	11
iii. Le Livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe et ses cinq scénarios.....	12
iv. Dans quels domaines l'UE devrait-elle intégrer/coopérer davantage?.....	13
<b>Section B: Position des parlements/chambres sur l'avenir de l'UE dans des secteurs plus spécifiques .</b>	<b>14</b>
i. Positions, opinions ou résolutions des parlements/chambres sur des documents de réflexion spécifiques produits par la Commission européenne .....	14
ii. Positions, opinions ou résolutions des parlements/chambres sur des résolutions spécifiques prises par le Parlement européen .....	16
iii. Opinions des parlements/chambres sur la modification des traités de l'UE.....	18
iv. Discussion sur l'avenir de l'UE dans les parlements nationaux .....	18
<b>CHAPITRE 2: RAPPROCHER L'UE DE SES CITOYENS .....</b>	<b>19</b>
<b>Section A: Implication des citoyens dans les discussions et les décisions concernant l'UE .....</b>	<b>19</b>
i. Plans d'action et règles/formats d'interaction avec le public et d'implication des citoyens dans les parlements de l'UE .....	19
ii. Modes d'implication de la société civile et des organisations de la société civile dans les parlements de l'UE .....	21
iii. Plateformes numériques permettant l'implication des citoyens dans les affaires de l'UE .....	23
iv. Registres des lobbyistes dans les parlements.....	24
v. Discussions sur l'amélioration de l'implication de la société civile dans les débats sur l'UE et le processus de prise de décisions .....	25
<b>Section B: Visibilité des discussions parlementaires relatives à l'UE et des prises de décisions .....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE 3: LE MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE.....</b>	<b>29</b>
<b>Section A: Numérisation des procédures parlementaires .....</b>	<b>29</b>
i. Système de vote des parlements/chambres en session plénière.....	30
ii. Informations sur le vote électronique dans les parlements/chambres.....	30
iii. Vote public et secret en sessions plénières des parlements/chambres.....	35
iv. Système de vote des parlements/chambres en réunions de commissions.....	35
v. Bulletins secrets dans les parlements/chambres .....	36
vi. Systèmes électroniques de gestion des documents dans les parlements/chambres .....	37
vii. Systèmes permettant des sessions plénières et des réunions de commissions sans papier dans les parlements/chambres .....	39
viii. Plateformes électroniques pour communiquer avec les autres organismes gouvernementaux dans les parlements/chambres.....	39
ix. Commissions responsables des questions relatives à la numérisation dans les parlements/chambres .....	40
x. Importance de la numérisation du secteur public pour les parlements/chambres et principaux obstacles entravant la poursuite du développement et la mise en œuvre de la numérisation dans les États membres.....	42
<b>Section B: Initiatives pour la stratégie pour le marché unique numérique .....</b>	<b>43</b>



## Avertissement

Ce document constitue le vingt-huitième rapport semestriel rédigé par le secrétariat de la COSAC.

### **Les rapports semestriels de la COSAC**

Lors de la XXX COSAC, il a été décidé que le secrétariat de la COSAC rédigerait des états des lieux semestriels qui seraient publiés avant chaque réunion ordinaire de la COSAC. Ces rapports doivent fournir un panorama des développements dans les procédures et pratiques de l'Union européenne qui relèvent du contrôle parlementaire.

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site web de la COSAC:  
<http://www.cosac.eu/documents/bi-annual-reports-of-cosac/>

Les trois chapitres de ce rapport semestriel s'appuient sur les informations fournies par les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et par le Parlement européen. La date limite pour répondre au questionnaire relatif au 28<sup>e</sup> rapport semestriel était le 18 septembre 2017.

Le sommaire de ce rapport a été adopté lors de la réunion des présidents de la COSAC, le 10 juillet 2017 à Tallinn.

De manière générale, le rapport ne spécifie pas pour chaque point les parlements ou chambres auxquels ce point s'applique. Au lieu de cela, il est fait appel à des exemples illustratifs.

La totalité des réponses fournies par l'ensemble (41 sur 41) des parlements et chambres nationaux des 28 États membres et par le Parlement européen sont réunies dans une annexe, disponible sur le site web de la COSAC.

### **Note sur le nombre de réponses**

Sur les 28 États membres de l'Union européenne, 15 ont un parlement monocaméral et 13 un parlement bicaméral. Du fait de cette combinaison de parlements mono- et bicaméraux, il y a 41 chambres parlementaires nationales dans les 28 États membres de l'Union européenne.

Bien qu'ils aient des systèmes bicaméraux, les parlements nationaux d'Autriche, d'Irlande et d'Espagne ont fourni chacun un seul ensemble de réponses au questionnaire. Le maximum de réponses est donc de 39 pour chaque question. Il y a eu 39 réponses au questionnaire.

# RÉSUMÉ

## **CHAPITRE 1: L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE**

Le premier chapitre du 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC étudie les opinions des parlements/chambres touchant divers documents politiques de l'UE: Déclaration de Rome, Livre blanc de la Commission européenne et documents de réflexion produits par la suite sur l'avenir de l'Union européenne, ainsi que les résolutions du parlement européen sur ce même thème. Il examine également les positions des parlements de l'UE sur les cinq scénarios proposés et les modifications institutionnelles envisageables (y compris des modifications aux traités) au niveau de l'UE.

La majorité des parlements/chambres ont examiné, soit en commission soit en séance plénière, la Déclaration de Rome et le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe. De plus, la majorité des parlements/chambres ont eu des discussions sur les divers documents de réflexion, ou avaient l'intention de le faire dans un futur proche.

À la lumière de ce qui précède, les parlements/chambres ont été interrogés sur les défis auxquels l'UE fait actuellement face. À une grande majorité, les réponses ont mis en avant la crise migratoire et la question des réfugiés, suivies par des questions plus générales de sécurité et par les inégalités sociales et économiques. Dans le même esprit, la majorité des parlements/chambres ont insisté sur la nécessité d'une plus grande intégration/coopération dans l'UE dans les domaines de la sécurité, des migrations et de la défense.

En général, les parlements de l'UE ont organisé des débats sur le Livre blanc et sur les cinq scénarios présentés par la Commission européenne. Le sentiment général était qu'une combinaison des scénarios avancés constituerait la meilleure solution.

La majorité des parlements/chambres n'avaient pas formellement arrêté de position sur les documents de réflexion de la Commission concernant la dimension sociale, la maîtrise de la mondialisation, l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, l'avenir des finances de l'Union et l'avenir de la défense européenne. Certains ont toutefois indiqué avoir l'intention de le faire prochainement.

À ce propos, la grande majorité des parlements/chambres ont déclaré ne pas avoir prévu de discuter les rapports sur l'avenir de l'UE présentés par le Parlement européen, et aucun des parlements/chambres n'a organisé de débat en séance plénière sur ces rapports.

Comme les trois rapports proposaient certains réarrangements institutionnels au niveau de l'UE, il a été demandé aux parlements/chambres lesquels ils considéraient comme nécessaires. La grande majorité des répondants se sont abstenus de s'exprimer sur ce point. Cependant, plusieurs parlements/chambres ont partagé plus en détail leur vision sur l'avenir de l'UE.

Concernant les changements possibles aux traités européens, les résultats montrent une absence de consensus, la grande majorité des parlements/chambres n'ayant exprimé aucune opinion sur le sujet. Seuls trois répondants ont manifesté un soutien explicite à cette idée.

Priés de donner des exemples sur la façon dont ils avaient débattu de l'avenir de l'UE, plusieurs parlements/chambres ont indiqué que le thème avait généralement été inclus dans des discussions plus larges. Certains parlements/chambres ont examiné l'avenir de l'UE dans le contexte du Brexit, tandis que d'autres se concentraient sur l'avenir de la zone euro et de l'Union économique et monétaire. Certains ont même organisé des conférences spéciales sur un ou plusieurs aspects de ce sujet.

## **CHAPITRE 2: RAPPROCHER L'UE DE SES CITOYENS**

Le deuxième chapitre du 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC se concentre sur l'implication des citoyens dans les discussions et les prises de décisions relatives à l'UE, et sur les plans d'action, existants ou à venir, devant améliorer l'interaction entre les parlements/chambres et le grand public, tout en examinant les plateformes numériques qui facilitent l'engagement des citoyens dans les questions relatives à l'UE. Il tente également d'évaluer la visibilité des débats parlementaires sur les thèmes touchant l'UE, en mesurant la fréquence de ces débats et leur accessibilité au public.

La majorité des parlements/chambres ont indiqué avoir mis en place des plans d'action pour améliorer leur interaction avec le grand public. La majorité des répondants ont également indiqué qu'il n'existait pas de règles ou de cadres spécifiques pour s'assurer de l'implication du public dans les affaires européennes; toutefois, quelques-uns ont fait référence à certains dispositifs ou mesures existants.

Interrogés sur la façon dont les commissions responsables des affaires européennes impliquaient la société civile dans les débats parlementaires, la majorité des parlements/chambres ont indiqué que cela se faisait à la fois directement, par exemple en prenant activement contact avec les ONG, soit passivement, en partageant des informations avec les ONG. Une implication officielle de la société civile, par la participation des ONG aux réunions des commissions, a été signalée par moins de la moitié des répondants, tandis que moins d'un tiers d'entre eux ont déclaré que l'implication de la société civile était garantie par le gouvernement, qui les consultait directement avant de présenter les questions européennes au parlement. Finalement, près d'un tiers des répondants utilisaient d'autres méthodes pour impliquer la société civile et interagir avec celle-ci.

Le rapport indique que la plupart des parlements/chambres ont déjà invité des organisations de la société civile à participer aux débats sur des questions européennes ou au processus de décision, tandis que la plupart des autres parlements/chambres le faisaient régulièrement, ou au moins parfois. La majorité des parlements/chambres ont également demandé aux organisations de la société civile, régulièrement, parfois ou à l'occasion, de donner par écrit leur opinion sur des questions européennes.

La moitié des parlements/chambres ayant répondu n'avaient pas de formats spécifiques de coopération pour discuter des questions européennes avec les organisations de la société civile, tandis que plusieurs autres ont fait référence à des procédures existant dans leurs parlements/chambres.

D'un autre côté, plus de la moitié des parlements/chambres ayant répondu ont signalé l'existence de plateformes numériques permettant aux citoyens de s'impliquer davantage dans les affaires de l'UE et d'exprimer leur opinion sur les questions en discussion. La grande majorité des parlements/chambres n'avaient pas de registre pour les lobbyistes.

Interrogés sur d'éventuelles discussions au sein de leur parlement/chambre pour améliorer l'implication de la société civile dans les débats concernant l'UE et dans le processus de décision, moins de la moitié des répondants ont donné une réponse positive.

Les réunions des commissions des affaires européennes se tenaient régulièrement, parfois ou à l'occasion, en public pour tous les parlements/chambres, à deux exceptions près où ce n'était jamais le cas.

Tous les répondants ont indiqué avoir rédigé des procès-verbaux des débats des commissions des affaires européennes; dans la grande majorité des cas, ces procès-verbaux étaient rendus publics.

La plupart des parlements/chambres ont eu des débats sur les questions de l'UE en séances plénières, à intervalles réguliers ou selon les besoins. Seuls deux parlements avaient ces débats annuellement.

Priés de citer les trois thèmes principaux de politique européenne débattus en séance plénière de leur parlement/chambre dans les deux dernières années, nombre de répondants ont mentionné les migrations et le Brexit.

S'agissant des publics qui suivaient régulièrement les débats sur l'UE en séance plénière, les parlements ont indiqué les groupes suivants (du plus cité au moins cité): journalistes et membres des médias, citoyens présents à titre personnel, groupes d'intérêts, étudiants, lycéens.

Les communiqués de presse et interviews donnés par les parlementaires ont été cités par à peu près le même nombre de répondants comme autres moyens employés par les parlements/chambres pour informer les citoyens sur les questions de l'UE. Un grand nombre de répondants ont également cité les réseaux sociaux et les conférences sur des thèmes spécifiques relatifs à l'UE, un plus petit nombre les conférences de presse.

Nombre de parlements/chambres ont suggéré des moyens de rendre plus visibles les débats sur l'UE, comme la retransmission des débats en direct ou la distribution d'informations via divers médias.

### **CHAPTER 3: LE MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE**

S'appuyant sur les discussions tenues durant la réunion de la LIV COSAC, le troisième chapitre du 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC étudie les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique (MUN) lancée en 2015 par la Commission européenne et présente la numérisation des procédures parlementaires. Il évalue également l'importance que les parlements/chambres accordent à la stratégie pour le MUN.

Dans près de la moitié des cas, les répondants ont indiqué que le vote en séance plénière se déroule de façon électronique, avec seulement quelques cas de vote à main levée. Les parlements/chambres ont fait état de diverses procédures de vote (électronique/physique) en fonction des circonstances. Le chapitre expose les informations données par les parlements sur leurs systèmes de vote électronique. Pour la grande majorité des parlements/chambres ayant répondu, le vote en plénière était public. Pour la majorité d'entre eux, le vote en réunions de commission se faisait à main levée. Dans de nombreux cas, les répondants ont fait état de l'usage de procédures de vote différentes suivant les cas. Le vote lors des réunions de comités était public chez près de deux tiers des répondants. La majorité des répondants ont fait état de votes secrets au moyen de bulletins sur papier, quelques-uns seulement par vote électronique ou par l'un ou l'autre système concurremment.

La grande majorité des répondants utilisent un système électronique de gestion des documents. Ce chapitre expose les informations fournies par les parlements sur le fonctionnement et les buts de ces systèmes.

Près de la moitié des répondants utilisent un système permettant de tenir les séances plénières sans papiers. La moitié des répondants emploient de tels systèmes pour les réunions de commissions.

Plus de la moitié des parlements/chambres ayant répondu utilisent les plateformes électroniques pour communiquer avec d'autres services gouvernementaux. Ce chapitre présente les informations fournies sur ce mode de communication.

La plupart des parlements/chambres ayant répondu n'avaient pas de commission spécifique responsable des questions touchant à la numérisation. Dans les parlements/chambres où une telle commission n'existe pas, ces questions relevaient de la responsabilité d'autres commissions, ou d'aucune.

Pour la plupart des répondants, la numérisation du secteur public était un point très important. Les inquiétudes sur la protection des données étaient considérées par plus de la moitié des répondants comme l'obstacle principal retardant la poursuite du développement et la mise en œuvre de la numérisation. Le manque de ressources et les traditions étaient considérés comme un obstacle par près d'un tiers. Le manque de confiance dans les solutions numériques ou le manque de volonté politique étaient vus comme des obstacles par un nombre beaucoup plus faible de parlements/chambres.

La majorité des parlements/chambres ayant répondu ont tenu des débats sur la stratégie pour le MUN, soit en commission des affaires européennes, soit dans d'autres commissions sectorielles. La création d'un environnement adéquat pour les réseaux et services numériques a été le thème le plus débattu par les parlements. La fourniture d'un meilleur accès aux marchandises en ligne pour les consommateurs et les entreprises, ou la maximisation du potentiel de croissance de l'économie numérique européenne et de sa société ont été presque aussi fréquemment débattues.

S'agissant des principaux défis politiques à relever afin de poursuivre le développement des initiatives numériques dans les États membres, la majorité des parlements/chambres ayant répondu ont admis que les coûts et l'infrastructure étaient les principaux freins à la poursuite du développement. Assurer le respect des valeurs et des droits civils/sociaux constituait un défi majeur. Un nombre moindre de parlements/chambres ont considéré les suppressions ou les délocalisations d'emplois comme le frein le plus important à la poursuite du développement des initiatives numériques.

-----

## CHAPITRE 1: L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

S'appuyant sur le 23<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC, et afin d'encourager plus encore ce débat, le Chapitre 1 vise à identifier les positions et les opinions des parlements sur la question du contrôle parlementaire appliqué aux documents politiques de l'UE relatifs à l'avenir de l'Union.

La Section A fait le point des opinions des parlements/chambres sur le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'UE, ainsi que sur d'autres documents de réflexion publiés par la Commission européenne. On s'efforce aussi d'y distinguer leurs points de vue sur les cinq scénarios présentés par la Commission européenne.

La Section B se concentre sur le débat suscité au sein des parlements nationaux par les documents de réflexion de la Commission, ainsi que par les rapports du Parlement européen sur l'avenir de l'UE. Cette section pose également la question de savoir si les parlements de l'UE souhaitent reconsidérer les arrangements institutionnels au niveau de l'UE, et s'ils seraient favorables à d'éventuels changements dans les traités de l'UE.

### Section A: Position des parlements/chambres sur les documents concernant l'avenir de l'UE

#### i. Documents de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe

La majorité des parlements/chambres ont débattu sur la Déclaration de Rome et sur le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe (COM(2017) 2025), au moins en commission des affaires européennes. Une petite minorité n'avaient pas l'intention de débattre du tout sur ces documents.

Quinze répondants ont déclaré avoir débattu du document de réflexion de la Commission sur la dimension sociale de l'Europe (COM(2017) 206) en commission des affaires européennes. Quatorze autres ont répondu qu'un tel débat était prévu.

S'agissant des documents de réflexion de la Commission sur la maîtrise de la mondialisation (COM(2017) 240), sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (COM(2017) 291), sur l'avenir de la défense européenne (COM(2017) 315) et sur l'avenir des finances de l'UE (COM(2017) 358), la majorité des parlements/chambres ont déclaré avoir programmé des débats sur ces questions pour un futur proche.

Plusieurs parlements/chambres ont fourni des informations supplémentaires sur les modalités d'examen. Si le *Bundesrat* allemand a indiqué que la Déclaration de Rome et le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe avaient été discutés en conférence des membres de la commission des affaires de l'UE, l'*Assembleia da República* portugaise et le *Riksdag* suédois ont précisé qu'il y avait eu des débats sur ces questions entre les commissions des affaires de l'UE et les gouvernements respectifs. Dans le même esprit, le *Riigikogu* estonien a indiqué que les documents de réflexion n'avaient pas été traités comme des thèmes distincts mais avaient fait l'objet de débats en commission des affaires de l'UE avant les réunions du Conseil européen. De même, l'*Országgyűlés* hongrois a répondu que les documents concernant l'avenir de l'UE avaient été discutés durant la rencontre *in camera* de l'organe consultatif des affaires de l'UE qui précède les réunions du Conseil européen.

Pour ce qui est de l'*Eerste Kamer* néerlandaise, des discussions sur l'avenir de l'Europe ont eu lieu avec les institutions de l'UE le 25 septembre 2017. De plus, le débat plénier annuel avec le gouvernement consacré à la politique européenne, qui doit avoir lieu en novembre, traitera de l'avenir de l'Europe. De même, le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens avaient l'intention d'organiser une séance d'enquête parlementaire sur l'avenir de l'Europe le 7 novembre. Le *Državni zbor* slovène a

organisé une présentation publique du Livre blanc sur l'avenir de l'Europe en présence de divers partenaires sociaux.

Dans le cas des *Houses of the Oireachtas* irlandaises, la commission jointe sur les affaires de l'Union européenne (JCEUA) a lancé une consultation publique sur l'avenir de l'Europe. Même si c'était à la suite du Livre blanc et du discours sur l'état de l'Union du président JUNCKER, la commission a demandé au public de présenter des suggestions et des idées personnelles, et elle a transmis les documents de réflexion aux commissions sectorielles concernées pour recueillir leurs commentaires et contributions additionnels. La commission a aussi pensé qu'il serait bon d'organiser des débats sur ce sujet dans le cadre d'un événement spécial, comme une réunion interparlementaire de commissions (ICM), ou dans le cadre de la COSAC.

Le *Sénat* belge a indiqué qu'en plus de discuter la majorité des documents de réflexion, il avait aussi débattu de l'Union de l'énergie, ainsi que de la politique de l'UE sur la santé publique et la sécurité alimentaire.

La *House of Lords* du Royaume-Uni a déclaré qu'elle était actuellement concentrée sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Elle n'a pas débattu les propositions sur le développement futur de l'UE, ni pris position sur ce sujet, et cela n'aurait pas été approprié, s'agissant de problèmes de l'UE-27 et des institutions européennes.

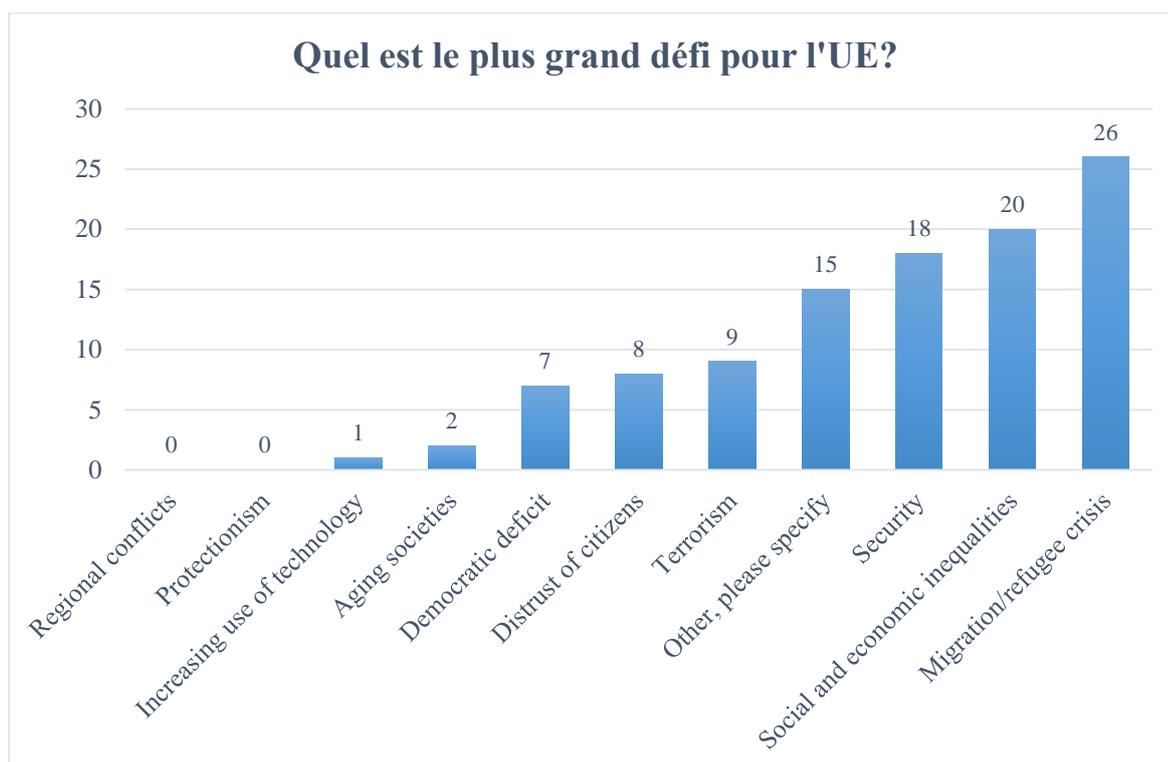
Le Parlement européen a eu des débats en plénière sur tous les documents en question. De plus, le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe a été discuté en commission du budget (BUDG) et en commission des affaires constitutionnelles (AFCO). La première a eu une discussion générale sur l'impact potentiel des divers scénarios proposés sur le budget de l'UE. La seconde organisera une série de débats sur le Livre blanc et les différents documents de réflexion pendant l'automne. La commission avait également l'intention d'organiser un ICM le 11 octobre 2017 sur l'avenir de l'Europe. La commission sur le commerce international avait l'intention de rédiger un rapport de sa propre initiative intitulé «Maîtriser la mondialisation: aspects commerciaux».

Répondant à la question de savoir si les parlements/chambres avaient adopté des positions, opinions ou résolutions concernant la Déclaration de Rome, 21 répondants sur 39 ont déclaré qu'aucune position, opinion ou résolution formelle n'avait été adoptée, mais qu'un débat ou une audition avait eu lieu. 13 répondants ont déclaré que rien n'avait été adopté et qu'aucune audition n'aurait lieu.

Parmi ceux qui ont détaillé la position ou opinion adoptée, l'*Assemblée nationale* française et le *Senato della Repubblica* italien ont tous deux fait écho à la nécessité d'une intégration plus poussée de l'UE, ainsi que d'une politique migratoire fonctionnant mieux et plus en accord avec le droit fondamental de libre-circulation des personnes. L'unité et la cohésion ont été mentionnées par l'*Eduskunta* finlandais et les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, tandis que la sûreté et la prospérité étaient mises en avant par la *Saeima* lettone. Le *Sénat* français a souligné qu'avec le retrait du Royaume-Uni de l'UE, il était nécessaire de commencer à travailler sur la revivification du projet européen.

## **ii. Opinion des parlements/chambres sur les plus grands défis de l'Union européenne**

Interrogés sur le plus grand défi qui se présentait à l'UE, la grande majorité des parlements/chambres (26 sur 36) ont considéré que c'était la crise migratoire, suivie par le défi des inégalités sociales et économiques. La question de la sécurité a également été mise en avant par 18 répondants.



Plusieurs parlements ont fourni davantage d'informations. L'*Eduskunta* finlandais a adopté une approche plus générale, suggérant que l'un des défis-clé pour l'avenir de l'UE était de trouver comment renforcer à la fois sa cohésion et son efficacité. La commission a observé que les attitudes envers l'UE et ses fondements idéologiques se sont polarisées et créent des divisions dans de nombreux États membres, et que les désaccords sur des questions capitales remettaient en cause l'efficacité de l'Union.

Parmi les principaux sujets d'inquiétude figuraient le retrait du Royaume-Uni de l'UE (*Houses of the Oireachtas* irlandaises), le fait de mener une politique économique et sociale équilibrée (*Seimas* lituanien), l'avenir de la zone euro (*Senat* roumain), le chômage, la viabilité de la dette et la soutenabilité des investissements (commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen) et la montée des partis populistes anti-européens doublée des actes hostiles de pays non-européens (*Camera Deputaților* roumaine).

Dans le cas du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, si la majorité des membres de la commission considéraient les migrations, le terrorisme et les inégalités socio-économiques comme les plus grands défis pour l'UE, le mouvement des démocrates sociaux EDEK (KS EDEK) a estimé qu'en plus des deux premiers, le déficit démocratique devrait aussi figurer sur la liste. Le Front national du peuple (ELAM) considérait que les plus grands défis étaient la crise des migrations et des réfugiés, le terrorisme et le problème chypriote.

S'agissant du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens, deux partis politiques avaient des opinions divergentes. NEOS considérait les migrations, le développement de démocraties non libérales et l'instabilité dans les pays voisins de l'Europe comme les principaux défis. Pour le parti des Verts, les migrations, la méfiance des citoyens, les inégalités socio-économiques et le changement climatique étaient les plus grands défis qui se présentaient à l'UE.

### iii. Le Livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe et ses cinq scénarios

À la question de savoir si les parlements/chambres avaient adopté des positions, opinions ou résolutions sur le Livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe, 18 répondants

sur 39 ont indiqué qu'aucune position, opinion ou résolution formelles n'avaient été adoptées, mais qu'une discussion ou une audition avait eu lieu. Huit ont déclaré avoir adopté une position officielle et huit autres ont dit avoir l'intention de le faire. Les cinq derniers répondants n'avaient pas l'intention d'avoir une discussion ni d'adopter une position.

De nombreux parlements/chambres ont donné des informations supplémentaires, y compris des références aux résolutions ou opinions lorsqu'elles existaient, ce qui a permis de constater une grande diversité de positions. Les conclusions suivantes, entre autres, ont été mentionnées: le besoin de rapprocher l'Europe des citoyens au moyen d'une action plus lisible et respectueuse du principe de subsidiarité (*Sénat* français et *Hrvatski sabor* croate), soutien des formats inclusifs et réserves vis-à-vis des systèmes à plusieurs vitesses (*Camera Deputaților* roumaine, *Hrvatski sabor* croate et *Senát* tchèque), appels à plus de coopération dans les domaines du changement climatique, de la croissance inclusive, des migrations et du terrorisme (*Riksdag* suédois), importance des valeurs et des buts communs (*Senat* roumain).

S'agissant des cinq scénarios présentés par la Commission européenne dans son Livre blanc, 23 répondants sur 39 les ont discutés et analysés, 10 ont déclaré avoir l'intention de le faire et 6 n'avaient pas cette intention.

Parmi ceux qui ont fourni des informations supplémentaires, le *Bundesrat* allemand a estimé qu'une mise en œuvre hybride des cinq scénarios serait à la fois possible et nécessaire. Une combinaison des scénarios 1, 3 et 5 semblait désirable. La *Chambre des Députés* luxembourgeoise et la *Camera Deputaților* roumaine ont soutenu le scénario 3, la première ajoutant toutefois «en s'assurant que les autres puissent se joindre».

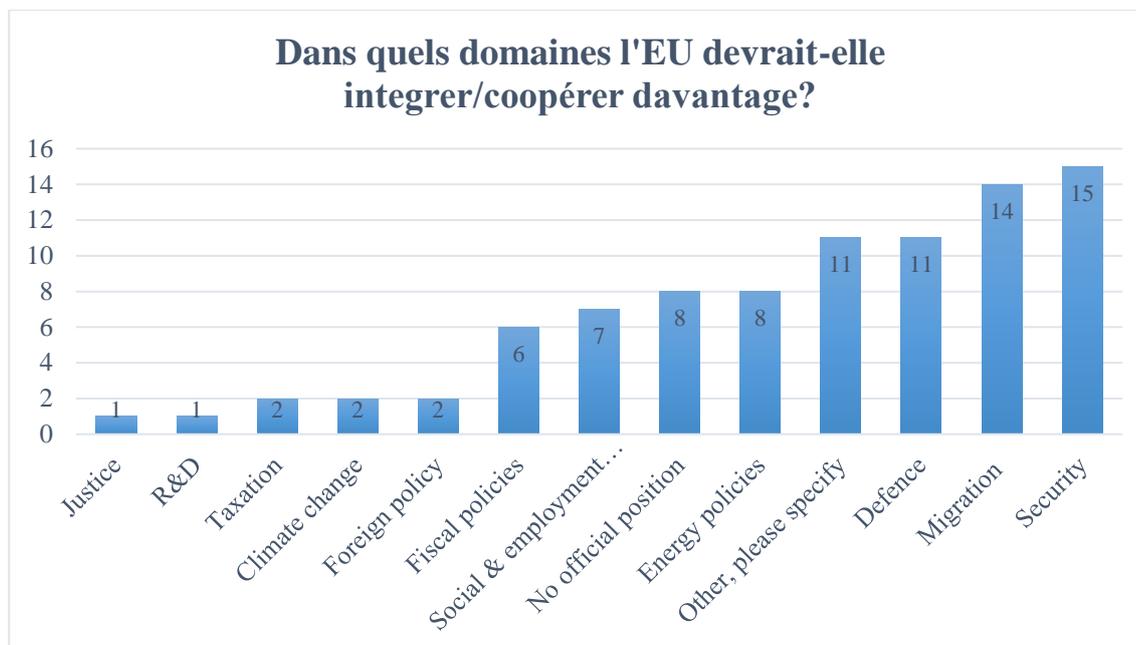
Plusieurs parlements/chambres ont eu des discussions sur ce thème sans parvenir à une décision officielle quant à un scénario préféré. Le sentiment général était qu'une combinaison des scénarios proposés serait la meilleure solution (*Riigikogu* estonien, *Hrvatski sabor* croate, *Saeima* lettone). Le *Senát* tchèque n'a pas adopté de position non plus, tout en exprimant implicitement une préférence pour une combinaison des scénarios 3 et 4.

Le *Seimas* lituanien a indiqué que la commission des affaires européennes avait adopté la position du gouvernement en faveur d'un fonctionnement plus efficace dans le cadre des traités européens. Il était nécessaire de maintenir l'unité, et la priorité devait donc être donnée à l'engagement de tous les États membres dans les éventuels processus futurs d'intégration.

Dans le cas du *Vouli ton Ellinon* hellénique, le débat a fait ressortir une préférence pour le scénario 5, particulièrement à travers le renforcement de la dimension sociale de l'UE, tout en démocratisant sa gouvernance économique.

#### **iv. Dans quels domaines l'UE devrait-elle intégrer/coopérer davantage?**

Répondant à la question de savoir où l'UE devrait intégrer/coopérer davantage, la majorité des parlements/chambres ont estimé que ce devrait être dans les domaines de la sécurité (15 répondants sur 37) et des migrations (14 répondants sur 37).



Parmi ceux qui ont donné d'autres informations, le *Narodno sabranie* bulgare voit la compétitivité, la cohésion et l'élargissement comme les principaux domaines réclamant plus d'intégration/coopération. Dans ses deux résolutions<sup>1</sup>, le Parlement européen a identifié les domaines politiques suivants comme ceux où l'UE devrait coopérer davantage: extension et approfondissement de l'UEM, action extérieure, justice et affaires intérieures, gouvernance économique, énergie, politique étrangère, droits fondamentaux et établissement d'une Union européenne de la défense.

Dans les cas du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote et du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens, il y a eu des opinions divergentes parmi les partis politiques. Dans le premier cas, le groupe parlementaire AKEL-Nouvelles forces de gauche a émis des réserves sur l'intégration plus poussée dans les questions de sécurité. Il a considéré qu'un approfondissement de l'intégration/coopération devrait être réalisé dans les domaines des migrations, des politiques sociales et de l'emploi, ainsi que concernant le changement climatique. Dans le second cas, le parti des Verts et NEOS se sont démarqués de la position officielle autrichienne. Le parti des Verts a considéré les migrations, la politique sociale et de l'emploi et le changement climatique comme les domaines où l'UE devrait coopérer davantage. NEOS, de son côté, a identifié la défense, la sécurité et la politique étrangère comme les domaines demandant une plus grande coopération.

## **Section B: Position des parlements/chambres sur l'avenir de l'UE dans des secteurs plus spécifiques**

### **i. Positions, opinions ou résolutions des parlements/chambres sur des documents de réflexion spécifiques produits par la Commission européenne**

S'agissant du document de réflexion de la Commission sur la dimension sociale de l'Europe (COM(2017) 206), cinq parlements/chambres ont adopté une position, opinion ou résolution officielle. La moitié des répondants (20 sur 39) n'avaient tenu aucune discussion sur ce sujet, mais 11 d'entre eux ont manifesté l'intention de le faire plus tard, entre autres la commission EMPL du

<sup>1</sup> La résolution 2014/2249(INI) du 16 février 2017 du Parlement européen sur l'amélioration du fonctionnement de l'Union européenne, en mettant à profit le potentiel du Traité de Lisbonne (sur la base du rapport de Mercedes BRESSO et Elmar BROK) et la résolution 2014/2248(INI) du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne (P8\_TA(2017)0049, adoptée sur la base du rapport de Guy VERHOFSTADT).

Parlement européen. Quatorze parlements/chambres avaient organisé des auditions sur ce sujet, sans adopter de position formelle.

Parmi ceux qui ont adopté des positions formelles, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise et la *Camera Deputaţilor* roumaine ont reconnu que l'avenir de l'UE est inextricablement lié au bien-être de ses citoyens et qu'un juste équilibre entre les politiques économiques et sociales devrait être trouvé au niveau de l'UE. Le *Senát* tchèque, cependant, a estimé que le document de réflexion concerné manquait de détails et a souligné que l'impact social néfaste des règles du marché intérieur lié aux disparités économiques entre États membres devrait être résolu en accentuant l'aide à la convergence économique. Le *Senat* roumain a également exprimé sa déception face aux mesures contenues dans le socle européen des droits sociaux et a appelé à la poursuite du soutien financier de l'UE durant la période 2014-2020.

La *Poslanecká sněmovna* tchèque a été le seul parlement/chambre à indiquer avoir adopté une opinion formelle sur le document de réflexion de la Commission concernant la maîtrise de la mondialisation (COM(2017) 240). Dans cette opinion, elle salue les efforts de la Commission pour moderniser l'économie de l'UE, tout en exprimant en même temps la conviction que la réalisation des politiques sociales devrait demeurer une compétence nationale. La majorité des répondants (30 sur 38) ont indiqué n'avoir organisé aucun débat formel sur ce thème, mais 13 d'entre eux, entre autres la commission INTA du Parlement européen, ont dit avoir l'intention de le faire. Sept parlements/chambres ont tenu des discussions sans adopter de positions formelles sur la question.

S'agissant du document de réflexion de la Commission sur l'approfondissement Union économique et monétaire (COM(2017) 291), la majorité des parlements/chambres ayant répondu (25 sur 38) n'avaient pas adopté de résolution; toutefois, 15 d'entre eux ont indiqué vouloir le faire par la suite. Onze parlements/chambres avaient eu des discussions sans conclusion formelle, deux avaient exprimé formellement une position. La *Chambre des Députés* luxembourgeoise note que s'il est légitime d'envisager une exploration complète du potentiel du Traité de Lisbonne, il y a peu à gagner en se concentrant sur les aspects institutionnels de l'UE; il faudrait au contraire insister sur les aspects politiques. La commission de l'économie nationale, de l'agriculture et des transports du *Senát* tchèque, d'un autre côté, a exprimé son soutien général aux initiatives du document et noté qu'il serait nécessaire d'examiner plus précisément les propositions détaillées<sup>2</sup>. La commission ECON du Parlement européen signale qu'un rapport rédigé à sa propre initiative avait été adopté avant la diffusion du document de réflexion de la Commission.

Le *Riksdag* suédois a indiqué que sa commission des finances avait passé en revue le rapport des présidents des cinq commissions sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM) en 2015, sous la forme d'une déclaration qui a servi de base au travail de la Commission dans ce domaine. De plus, dans une opinion communiquée à la commission des affaires étrangères concernant le programme de travail 2017 de la Commission, la commission des finances a maintenu l'idée, à propos de l'UEM, qu'un contrôle national clair de la politique poursuivie dans le cadre de l'UE était la condition *sine qua non* d'un socle démocratique fort, puisque c'est au niveau national que les choix concernant la politique économique devraient, en dernier ressort, être faits et mis en œuvre, avec une implication parlementaire réelle et un véritable engagement de responsabilité.

Au sujet du document de réflexion de la Commission sur l'avenir de la défense européenne (COM(2017) 315), trois parlements/chambres ont indiqué avoir adopté une position. La majorité des répondants (28 sur 39) n'avaient pas adopté d'opinion formelle sur ce thème, mais 15 d'entre eux avaient l'intention de le faire, entre autres la sous-commission SEDE du parlement européen. Des

---

<sup>2</sup> L'adoption en plénière était attendue pour octobre 2017.

auditions ont eu lieu dans huit parlements/chambres, sans être suivies par l'adoption d'une résolution formelle.

Parmi ceux qui ont adopté une position formelle, le *Sénat* français a appelé pour une plus grande implication politique et budgétaire de l'UE dans les questions de défense et de sécurité, tandis que la commission des affaires européennes du *Senát* tchèque a souligné l'importance d'une coopération efficace entre l'EU et l'OTAN, et noté que les aspects civils des questions de sécurité devraient être pris en considération en même temps que les aspects militaires<sup>3</sup>.

Enfin, le document de réflexion de la Commission sur l'avenir des finances de l'UE (COM(2017) 358) a été discuté par 11 parlements/chambres sur 39. La majorité (28) ont indiqué n'avoir pas adopté de position formelle à son sujet, mais 16 parlements/chambres avaient l'intention de le faire. Le Parlement européen a mentionné son intention d'adopter une résolution sur ce thème durant sa session plénière d'octobre.

## **ii. Positions, opinions ou résolutions des parlements/chambres sur des résolutions spécifiques prises par le Parlement européen**

La grande majorité des parlements/chambres ont indiqué n'avoir pas projeté de discuter les rapports sur l'avenir de l'UE présentés par le Parlement européen<sup>4</sup>, et aucun des parlements/chambres n'a eu de débat en plénière à leur sujet. Toutefois, certains répondants ont noté que le contenu des rapports avait fait partie de discussions plus larges menées sur l'avenir de l'Europe (*Nationalrat* autrichien, *Senát* tchèque, *Bundestag* allemand, *Bundesrat* allemand, *Vouli ton Ellinon* hellénique et *Eerste Kamer* néerlandaise), tandis que d'autres ont signalé la participation de leurs membres aux réunions interparlementaires de commissions (ICM), durant lesquels les rapports avaient été rédigés et discutés (*Országgyűlés* hongrois et *House of Lords* du Royaume-Uni). Certains parlements/chambres ont mentionné que les rapports étaient généralement utilisés par leurs commissions des affaires européennes lorsqu'elles rédigeaient des opinions (*Camera Deputaților* roumaine) ou lorsqu'elles discutaient d'affaires européennes avec des membres du Parlement européen (*Assembleia da República* portugaise), de même qu'en préparant les débats sur les réunions du Conseil européen et du Conseil de l'UE (*Tweede Kamer* néerlandaise).

Parmi les parlements/chambres qui ont débattu sur les rapports du Parlement européen, en commission des affaires européennes ou en commissions sectorielles, certains ont souligné que la transition du processus de décision à l'unanimité du Conseil vers un système à la majorité qualifiée était un point important (*Bundesrat* allemand, *Camera Deputaților* roumaine), tandis que le *Senato della Repubblica* italien s'est arrêté à la question de regagner l'engagement des citoyens dans le projet d'intégration politique de l'UE. La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a exprimé sa préférence pour une exploration plus poussée du potentiel du traité de Lisbonne, tandis que le *Sénat* français a insisté sur la révision de la structure institutionnelle de l'UE, consistant en un nombre réduit de commissaires et de membres du Parlement européen, avec une meilleure implication des parlements nationaux.

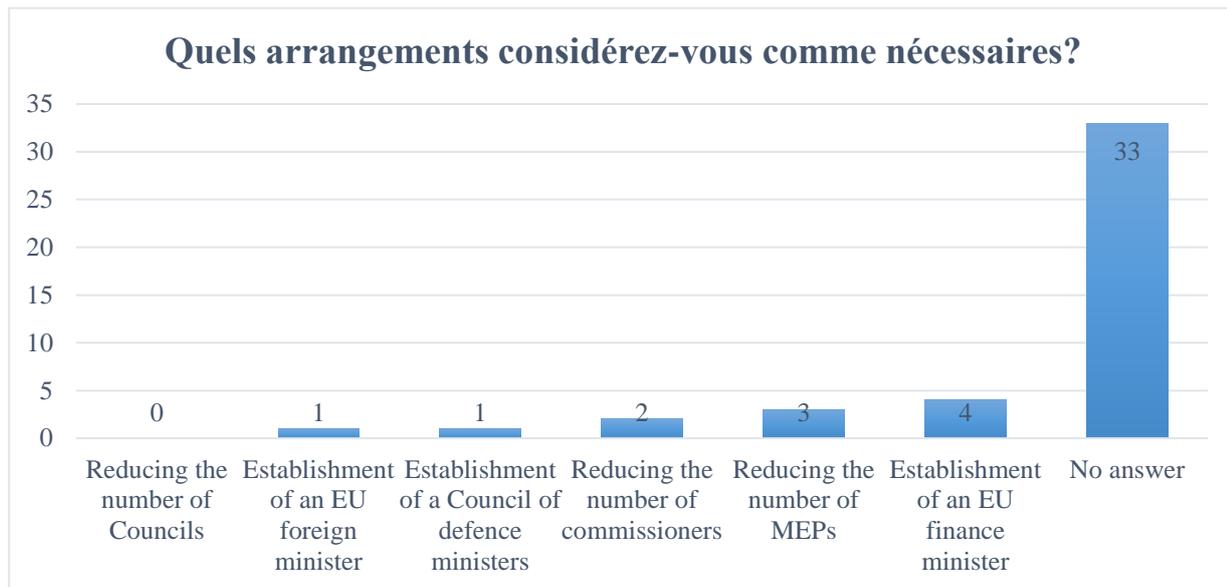
Comme chacun des trois rapports proposait certains réarrangements institutionnels au niveau de l'UE, il a été demandé aux parlements/chambres lesquels ils considéraient comme nécessaires. La grande majorité des répondants (33 sur 38) ne se sont pas exprimés sur ce point; toutefois, quatre des cinq

---

<sup>3</sup> L'adoption en plénière était attendue pour octobre 2017.

<sup>4</sup> Résolution BRESSO et BROOK sur l'amélioration du fonctionnement de l'Union européenne en mettant à profit le potentiel du traité de Lisbonne (P8\_TA(2017)0049); résolution VERHOFSTADT sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne (P8\_TA(2017)0048); et résolution Reimer BÖGE et Pervenche BERÈS sur la capacité budgétaire de la zone euro (P8\_TA(2017)0050).

parlements/chambres qui ont répondu ont soutenu l'idée de la création d'un poste de ministre des finances de l'UE<sup>5</sup>.



Plusieurs parlements/chambres ont fourni plus de détails sur leur vision de l'avenir de l'UE:

- Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont exprimé la conviction qu'il serait utile, dans un premier temps, de réduire le nombre de commissaires; toutefois, le parti des Verts a émis une opinion distincte, envisageant un rôle plus développé pour le Parlement européen, avec le droit d'introduire des propositions de lois et d'élire la Commission comme un gouvernement.
- L'*Assembleia da República* portugaise a exclu de réduire le nombre de parlementaires européens ou d'amender les traités.
- Le *Senato della Repubblica* italien a soutenu la fusion des postes de président du Conseil européen et de président de la Commission européenne.
- Le *Senát* tchèque n'a pas estimé que l'établissement de nouvelles institutions ou l'un quelconque des changements proposés soit susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'UE. Au lieu de cela, il a suggéré que le contrôle démocratique des processus législatif et politique de l'UE devrait être renforcé au niveau national.
- Le *Vouli ton Ellinon* hellénique a proposé de renforcer le contrôle démocratique sur l'Eurogroupe.
- La *Tweede Kamer* néerlandaise a signalé avoir adopté une résolution demandant au gouvernement néerlandais de s'opposer à l'établissement d'un ministre des finances de l'UE.
- Le *Riksdag* suédois a noté que la subsidiarité, la valeur ajoutée européenne, la proportionnalité, une gestion économique saine et la sobriété devraient être les guides budgétaires, avec l'objectif d'aboutir à une politique budgétaire européenne efficace et sobre, fondée sur un usage efficace des moyens financiers et une discipline budgétaire stricte. La commission des finances du *Riksdag* a également noté que l'occasion se présentait de moderniser davantage le budget de l'UE, et que ces efforts devraient être guidés par un rééquilibrage des priorités en faveur de mesures présentant une valeur ajoutée européenne visible et favorisant l'innovation économique. La commission a également exprimé la crainte que les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'UE constituent un aspect majeur des négociations, notant qu'une réduction du nombre d'États membres correspondrait à une

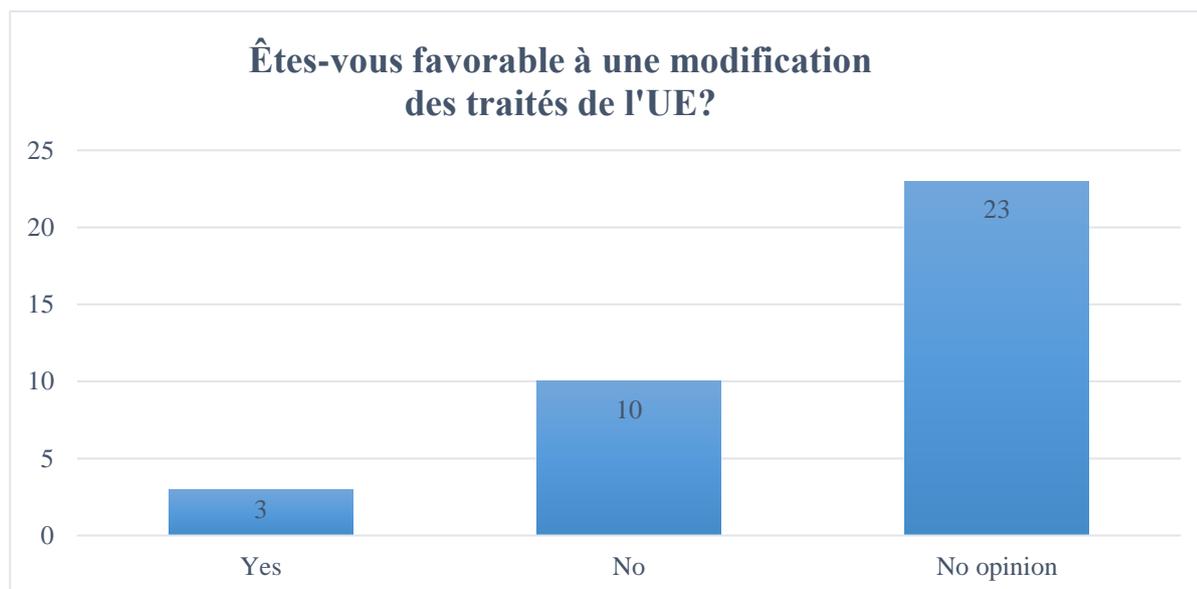
<sup>5</sup> Le graphique ci-dessous ne comprend pas les réponses fournies par le parti NEOS du *Nationalrat* autrichien, qui a manifesté son soutien à l'établissement d'un ministre des affaires étrangères de l'UE et d'un conseil des ministres de la défense, ainsi qu'à la réduction du nombre des commissaires.

Le nombre total des réponses reçues dépasse le nombre des répondants, certains ayant sélectionné plusieurs réponses.

diminution du budget, et qu'il faudrait toujours aplanir les différences entre les contributions des États membres au budget, afin d'éviter des contributions nettes trop importantes.

### iii. Opinions des parlements/chambres sur la modification des traités de l'UE

Il a également été demandé aux parlements/chambres s'ils étaient favorables à une modification des traités de l'UE destinée à remodeler l'avenir de l'Union. La grande majorité des répondants (23 sur 36) n'ont pas exprimé d'opinion sur ce point, tandis que dix ont répondu par la négative. Trois parlements/chambres ont indiqué approuver cette idée (*Chambre des représentants belge*, *Assemblée nationale française* et *Camera Deputaților roumaine*), ainsi que la commission AFCO du Parlement européen<sup>6</sup>.



De plus, le parti NEOS du *Nationalrat* autrichien et le parti des Verts, *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, ont également soutenu d'éventuelles modifications aux traités.

### iv. Discussion sur l'avenir de l'UE dans les parlements nationaux

Priés de donner des exemples sur la façon dont ils avaient discuté de l'avenir de l'UE, plusieurs parlements/chambres ont indiqué que le thème avait généralement été inclus dans des discussions plus larges (*Eduskunta* finlandais, *Assembleia da República* portugaise, *Narodno sabranie* bulgare<sup>7</sup>, *Riksdag* suédois, *Poslanecká sněmovna* tchèque), en particulier dans le cadre de la revue parlementaire précédant ou suivant les réunions du Conseil européen et du Conseil (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Riigikogu* estonien, *Senát* tchèque et *Cortes Generales* espagnoles).

Certains parlements/chambres ont discuté de l'avenir de l'UE dans le contexte du Brexit (*Országgyűlés* hongrois, *House of Commons* du Royaume-Uni, *Chambre des représentants belge*), tandis que d'autres se sont concentrés sur l'avenir de la zone euro et de l'Union économique et monétaire (*Senat* roumain, *Assemblée nationale française*, *Sénat français*, *Chambre des Députés luxembourgeoise*). De plus, un certain nombre de parlements/chambres ont organisé des conférences spéciales sur un ou plusieurs aspects de ce thème (*Sejm* polonais, *Folketing* danois, *Seimas* lituanien,

<sup>6</sup> Voir la résolution P8\_TA(2017)0048.

<sup>7</sup> Le *Narodno sabranie* bulgare a par ailleurs fait part d'une décision aux termes de laquelle le ministre des affaires étrangères rendrait régulièrement compte aux parlementaires des débats tenus sur l'avenir de l'UE au niveau européen, tandis que le gouvernement était en train de préparer une position-cadre nationale par rapport au Conseil européen de décembre 2017, qui serait présentée au parlement pour discussion et adoption.

*Tweede Kamer néerlandaise, Eerste Kamer néerlandaise, Senato della Repubblica italien, Saeima lettone et Houses of the Oireachtas irlandaises).*

## **CHAPITRE 2: RAPPROCHER L'UE DE SES CITOYENS**

La communication sur l'UE est une question complexe, mais les parlements nationaux, proches des citoyens, sont dans une position unique pour s'adresser à eux et rendre la politique européenne plus transparente et plus contrôlable. Ce chapitre cherche à dresser le tableau des meilleures pratiques d'implication de la société civile et des citoyens dans les débats sur les affaires européennes, et à comprendre comment les parlements présentent au grand public leurs activités liées aux affaires de l'UE.

La section A traite de l'implication des citoyens dans les discussions et les décisions concernant l'UE. Elle se concentre sur les plans d'action visant à améliorer l'interaction entre les parlements/chambres et le grand public, les formats de coopération entre ces deux acteurs et les plateformes numériques permettant aux citoyens de s'engager davantage dans les affaires de l'UE.

La section B tente d'évaluer la visibilité des débats parlementaires sur des thèmes européens à partir de leur fréquence et de leur accessibilité pour le public.

### **Section A: Implication des citoyens dans les discussions et les décisions concernant l'UE**

#### **i. Plans d'action et règles/formats d'interaction avec le public et d'implication des citoyens dans les parlements de l'UE**

Il a été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient des plans d'action spécifiques pour améliorer l'interaction entre eux et le grand public, et d'énumérer les principes et objectifs à la base de ces plans. Plus de la moitié des parlements/chambres ayant répondu (21 sur 38) ont donné une réponse positive et ont fourni des informations sur une vaste gamme d'actions et d'instruments destinés à assurer la visibilité du travail parlementaire, afin de renforcer la démocratie et le parlementarisme.

Le *Riigikogu* estonien a indiqué que le public doit avoir accès à toute l'information publique, et que celle-ci doit être exacte, à jour, impartiale et facilement accessible par Internet. La direction générale de la communication du Parlement européen a aidé les médias à couvrir les activités parlementaires et mis sur pied une campagne pour encourager les électeurs à voter aux élections européennes de 2019. Si seul le *Riksdag* suédois a fait allusion à un plan stratégique (2015-2018), les répondants ont mentionné diverses initiatives visant à assurer l'accès à l'information, garantir la transparence, favoriser l'interaction avec le grand public, faciliter la compréhension des procédures parlementaires, mettre à jour les contenus éducatifs sur les parlements, intensifier leur capacité d'engagement sur Internet et dans les réseaux sociaux et renforcer les engagements avec les parlements. Parmi les actions citées figuraient:

- Sites Internet parlementaires, portails Internet, bases de données, y compris des sites dédiés aux affaires européennes, avec contenu éducatif sur le rôle et le travail des parlements (*Vouli ton Ellinon* hellénique, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Folketing* danois, *Országgyűlés* hongrois, *Senat* polonais, *Eerste Kamer* néerlandaise, *Riksdag* suédois, *Sénat* belge, *Houses of the Oireachtas* irlandaises, *Cortes Generales* espagnoles, *Riigikogu* estonien);
- médias sociaux: Facebook, Flickr, Twitter, chaîne YouTube (*Sénat* français, *Folketing* danois, *Senat* polonais, *Sénat* belge, *Cortes Generales* espagnoles, Parlement européen);

- transmission en direct des débats parlementaires et des réunions de commissions (Parlement européen, *Kamra tad-Deputati* maltaise);
- chaînes télévisées parlementaires (Parlement européen, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Vouli ton Ellinon* hellénique, *Houses of the Oireachtas* irlandaises);
- contacts avec les médias oraux et écrits (points de presse avant les séances dans le cas du *Senat* polonais et des *Houses of the Oireachtas* irlandaises; conférences de presse, communiqués de presse, séminaires et contacts quotidiens pour le Parlement européen);
- bureaux/centres d'information parlementaire (*Folketing* danois, *Senat* polonais; réseau des Bureaux d'information du Parlement européen dans les États membres);
- auditions parlementaires publiques (*Cortes Generales* espagnoles);
- ateliers: «Atelier Démocratie» du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens, «Introduction au parlement» et «La Fabrique de la loi» à la *House of Commons* du Royaume-Uni;
- services d'information par e-mail, hotline téléphonique, pages de questions fréquentes (Parlement européen, *Folketing* danois, *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, «Bureaux d'information des citoyens» dans les deux chambres des *Cortes Generales* espagnoles);
- pétitions et lettres (*Eerste Kamer* néerlandaise, *Assembleia da República* portugaise, Parlement européen);
- groupes de travail sur la démocratie numérique et la participation des citoyens (*Assemblée nationale* française, *Assembleia da República* portugaise);
- plateformes en ligne pour consultation publique – *Senato della Repubblica* italien (sur le paquet économie circulaire et sur le label «Qualité italienne»); Initiative citoyenne en ligne (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens), *Vouli ton Antiprosopon* chypriote (projets de loi en cours d'examen); référendums d'initiative populaire (*Assembleia da República* portugaise);
- visites guidées (*Senat* polonais, *House of Commons* du Royaume-Uni, *Sénat* belge, *Houses of the Oireachtas* irlandaises, *Cortes Generales* espagnoles; installations pour les visiteurs au Parlement européen – Chambre, Parliamentarium, Maison de l'histoire européenne, Station Europe);
- publications, matériel pédagogique (*Senat* polonais, *Eerste Kamer* néerlandaise, *Houses of the Oireachtas* irlandaises, Parlement européen);
- mise en œuvre de standards élevés de transparence et de consultation du public par le *Senato della Repubblica* italien; nouveau code de conduite adopté par le *Vouli ton Ellinon* hellénique;
- initiatives à l'intention des jeunes publics: Parlement de la jeunesse (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Vouli ton Ellinon* hellénique); Centre pédagogique pour les jeunes et les enseignants, Programme pédagogique pour les écoliers (*House of Commons* du Royaume-Uni); exercices et tests conçus pour les écoles (*Senat* polonais); depuis 1994, compétition annuelle de dissertation sur le thème «la Hongrie et l'Europe centrale dans l'Union européenne, l'Union européenne dans le monde», à l'initiative du président du *Országgyűlés* hongrois;
- autres exemples d'initiatives: «Projet Crowdsourcing» (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens), journées «portes ouvertes» (*Eerste Kamer* néerlandaise).

La majorité des répondants (25 sur 39) ont indiqué ne pas avoir de règles ou de cadres spécifiques pour l'implication des citoyens dans les affaires européennes.

Plusieurs répondants ont toutefois fait référence à des arrangements déjà existants. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont mentionné des arrangements spécifiques prévus dans les règles de procédure des deux chambres, ainsi que la loi sur l'information relative à l'UE, tandis que le *Senato della Repubblica* italien a mentionné des processus de consultation des citoyens. Le *Riksdag* suédois a présenté un tableau détaillé de sa stratégie de communication, destinée à un large éventail de publics.

Selon les informations fournies, la communication sur les décisions de la chambre se fait via: le site Internet du *Riksdag* sous le titre «Décisions en bref», des programmes web sur les consultations du Premier ministre avec la commission des affaires de l'Union européenne et les rapports présentés à la chambre après les réunions du Conseil européen, ainsi qu'un site Internet spécifique pour l'information relative à l'UE. Certains sujets font l'objet d'une communication en langue des signes ou en «suédois facile». Le bureau d'information sur l'UE du *Folketing* danois a une stratégie de communication centrée sur la meilleure façon de présenter aux citoyens l'information relative à l'UE. S'agissant du Parlement européen, le cadre défini par son Bureau et le groupe de travail sur l'information et la communication répond aux principes suivants: la distribution devrait être prioritaire par rapport à la production de matériaux de communication; stratégies et actions guidées par les données; analyse coûts/bénéfices; renseignement et évaluation; approche conçue à partir du point de vue du public.

Le *Vouli ton Ellinon* hellénique a déclaré avoir un cadre global de communication incluant: un portail Internet, un nouveau code de conduite destiné à garantir la transparence et la crédibilité dans l'exercice de l'autorité publique, la Fondation du Parlement hellénique pour le parlementarisme et la démocratie, des programmes pédagogiques (organisés en coopération avec le ministère chypriote de l'Éducation), une chaîne de télévision propriété du Parlement hellénique, qui communique également sur les travaux du Parlement européen et des députés grecs au Parlement européen, et la bibliothèque du Parlement hellénique. Une décision prise en 2014 à l'unanimité assure la publication de toutes les mesures administratives du président et du secrétaire général sur un site Internet acceptant les questions et les commentaires.

Le *Seimas* lituanien a mentionné une section de e-services sur son site Internet, permettant la participation de la société dans le processus législatif (e-législation), en enregistrant des initiatives législatives du public et en acceptant les commentaires et propositions sur les initiatives législatives.

Au Parlement européen, les rencontres plénières et en commissions sont publiques et retransmises par Internet. Au *Narodno sabranie* bulgare, toutes les sessions plénières sont retransmises en direct sur le site Internet du Parlement et sur une chaîne publique de radio-télévision. Les réunions de commissions sont généralement ouvertes au public, et les ONG et les citoyens sont encouragés à soumettre à l'avance, par écrit, leurs opinions et déclarations. Des Conseils publics comprenant différentes ONG travaillent aux côtés de la commission des affaires de l'UE et de la commission sur l'interaction avec les ONG et les plaintes des citoyens.

Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote donne aux citoyens la possibilité de suivre les réunions en commissions et les sessions plénières via une couverture média assurée par les correspondants parlementaires, ou directement. Les parties intéressées sont également invitées à faire connaître leur opinion sur les questions en discussion. Dans l'*Assembleia da República*, portugaise, les réunions sont également ouvertes au public, et l'ordre du jour est public. Si des questions intéressant particulièrement l'UE sont à l'ordre du jour, un communiqué de presse est diffusé à l'avance.

Dans l'*Eerste Kamer* néerlandaise, un cadre a été mis en place pour recueillir les lettres et pétitions des citoyens, et le site Internet a une section pour les commentaires du public sur la législation européenne; sur le portail «Les *Cortes Generales* et l'Union européenne», le travail de la commission jointe pour les affaires européennes des *Cortes Generales* espagnoles est publié en temps et en heure.

## **ii. Modes d'implication de la société civile et des organisations de la société civile dans les parlements de l'UE**

Interrogés sur la façon dont les commissions des affaires européennes impliquent la société civile dans les débats parlementaires, la majorité des parlements/chambres (21 sur 39) ont indiqué que cette

implication était soit passive (21 sur 39), avec la communication d'informations aux ONG, soit active (20 sur 39), avec la recherche d'un contact direct avec les ONG. Un peu moins de la moitié (19 sur 37 répondants) ont déclaré que l'implication de la société civile était assurée ouvertement par la participation des ONG aux réunions de commissions. Près d'un tiers des répondants (12 sur 37) ont indiqué que c'était le gouvernement qui discutait avec les ONG avant de transmettre les matériaux concernant les affaires européennes aux parlements.

Près d'un tiers des répondants (12 sur 39) ont fait état d'autres stratégies d'interaction avec la société civile. Le *Sénat* français a mentionné que les ONG étaient entendues par les commissions ou des rapporteurs, ou qu'elles étaient incluses dans les échanges d'informations. La *Camera Deputaţilor* roumaine invite les représentants de la société civile aux réunions de commissions. Le *Bundestag* allemand a ajouté que les représentants des ONG pouvaient être invités comme experts pour une audition publique ou pour une rencontre informelle avec les rapporteurs de la commission des affaires européennes; durant les voyages de délégations à l'étranger, les ONG sont souvent visitées en tant qu'experts locaux. Le Parlement européen a indiqué que les organisations de la société civile pouvaient être invitées comme experts dans le cadre d'auditions de commissions ou d'ateliers. L'*Assembleia da República* portugaise a précisé que différents acteurs sociaux autres que les ONG pouvaient être impliqués également. Les commissions pour l'UE de la *House of Lords* du Royaume-Uni ont mené des enquêtes régulières sur les interactions du gouvernement du Royaume-Uni avec l'UE et sa politique. Dans le cadre de ces enquêtes, les commissions ont lancé des «appels à témoignage» pour inviter les acteurs concernés, comme les ONG, à répondre par écrit ou à s'exprimer directement devant la commission. Dans la *House of Commons* du Royaume-Uni, des témoignages écrits ou oraux étaient recherchés lors de certaines enquêtes, mais sans participation directe aux débats. Le *Senát* tchèque a mentionné la participation à des séminaires, conférences ou auditions publiques *ad hoc* et a ajouté que s'il recevait volontiers des informations ou des opinions de la part des ONG, il ne les recherchait pas activement en général. Le *Sénat* belge a informé que la rencontre sur l'Union de l'énergie avec le commissaire ŠEFČOVIČ avait été ouverte aux ONG à titre exceptionnel; le *Bundesrat* allemand a mentionné des auditions publiques avec des ONG concernant le CETA. La commission des affaires européennes de la *Tweede Kamer* néerlandaise a organisé régulièrement des tables-rondes ou des sessions réunissant les parties intéressées autour de thèmes particuliers (par exemple sur le Brexit, ou sur le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe), en préparation des débats parlementaires.

Quinze sur les 38 parlements/chambres ayant répondu invitent des organisations de la société civile à participer aux débats sur les questions européennes ou sur les prises de décisions de façon occasionnelle; onze le font parfois, dix régulièrement. Seuls deux parlements/chambres n'ont jamais invité de telles organisations à leurs débats.

Seize sur les 39 parlements/chambres ayant répondu demandent occasionnellement aux organisations de la société civile une opinion écrite sur des questions relatives à l'UE, sept le font parfois, neuf régulièrement, sept jamais.

Plus de la moitié des parlements/chambres (21 sur 39) ont répondu qu'ils n'ont pas de formats de coopération spécifiques pour discuter de questions européennes avec les organisations de la société civile. Plusieurs répondants ont fait référence à des arrangements existants dans leurs parlements/chambres.

Les ordres permanents du *Hrvatski sabor* croate prévoient un statut de «membres extérieurs» pour des représentants de la société civile, avec les mêmes droits que les membres des commissions à l'exception du droit de voter ou de prendre part aux prises de décision de quelque sorte que ce soit. Dans le cas du *Vouli ton Ellinon* hellénique, les règles de procédure mentionnent que les commissions permanentes peuvent demander à entendre des interlocuteurs susceptibles de les éclairer sur divers

sujets particuliers et techniques. Dans le *Narodno Sabranie* bulgare, un organe consultatif auprès de la commission des affaires de l'UE a été établi: il s'agit d'un conseil public composé de 25 ONG et de représentants du monde des affaires, de l'Université, d'organisations estudiantines, etc.

La *Kamra tad-Deputati* maltaise a été tenue informée du travail du comité de pilotage Malte-UE, qui était responsable des discussions et des consultations avec la société civile sur les sujets relatifs à l'UE. La *Camera Deputaților* roumaine a établi un protocole formel de coopération avec la coalition nationale pour l'absorption des fonds structurels (un groupe d'ONG actives dans divers domaines). Dans le *Sejm* polonais, il existe des formes de coopération institutionnalisées pour la discussion des affaires de l'UE, au sein des commissions du *Sejm* et des groupes parlementaires.

À côté de la coopération quotidienne, la *Saeima* lettone organise depuis 2006 un forum annuel de la *Saeima* et des ONG. Une session du forum a été consacrée aux activités des ONG et au dialogue civil aux niveaux local et européen. Chaque année, le *Seimas* lituanien organise la «semaine européenne du *Seimas*», une série de débats ouverts à la société civile.

Dans le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, les parties intéressées et les organisations de la société civile ont été invitées aux réunions de commissions pour y exprimer leur opinion, et l'*Eerste Kamer* néerlandaise a pu tenir des réunions d'experts sur des sujets spécifiques. Dans le *Bundestag* allemand, l'implication de nature formelle n'a eu lieu que pour les auditions publiques. Dans les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le thème «contrôle européen et politique européenne» a été réparti dans les commissions, et lorsque les questions européennes étaient discutées, les parties concernées étaient régulièrement invitées à contribuer.

Le Parlement européen a mentionné les formats suivants: conférences de haut niveau organisées sur une base régulière à la demande du Président du Parlement, avec la participation des acteurs de la société civile; événement bisannuel pour la jeunesse, rassemblant environ 8000 jeunes à Strasbourg; activités des Bureaux d'information du Parlement européen dans les États membres, organisées pour faire la promotion de la législation auprès des parties intéressées; formats de coopération sectorielle avec la société civile, comme le dialogue avec les organisations religieuses ou non-confessionnelles.

Les questions relatives à l'UE peuvent être discutées avec les organisations de la société civile, selon des formats spécifiques, dans les *Cortes Generales* espagnoles; récemment, un séminaire sur les conséquences économiques du Brexit a été organisé conjointement avec la Confédération espagnole des entreprises (CEOE). Le *Senát* tchèque a mentionné la participation de la société civile dans des séminaires, conférences et auditions publiques; le *Senat* roumain a cité des auditions, conférences et réunions de commissions ouvertes à la société civile, tandis que le *Nationalrat* et le *Bundesrat* allemand ont fait état d'enquêtes. Dans la *Chambre des représentants* belge, la participation peut être possible, au cas par cas, dans le cadre de la discussion des propositions de lois ou lors des rencontres informatives en commission. Dans la *House of Commons* du Royaume-Uni, seuls les parlementaires peuvent prendre la parole lors des débats de la chambre. Les organisations de la société civile témoignent régulièrement auprès des commissions, y compris sur des questions regardant l'UE. Bien que la *Camera dei deputati* italienne n'ait pas de format spécifique de coopération, elle a organisé en 2016 une consultation en ligne sur la situation courante de l'UE et ses perspectives.

### **iii. Plateformes numériques permettant l'implication des citoyens dans les affaires de l'UE**

Plus de la moitié des 39 parlements/chambres ayant répondu ont indiqué disposer de plateformes numériques qui permettent aux citoyens de participer plus pleinement aux affaires de l'UE et d'exprimer leur opinion sur les thèmes en discussion. Certains répondants ont été plus précis:

- formulaire de contact sur le site Internet (*Sejm* polonais);
- page Facebook du Bureau d'information sur l'UE (*Folketing* danois);

- forums créés selon les besoins (*Sénat* français);
- comptes Twitter du parlement et de son bureau bruxellois; utilisation de l'«interface plateforme civique» du gouvernement, qui permet de commenter en temps réel les documents publics (*Eduskunta* finlandais);
- sites Facebook et Instagram (*Országgyűlés* hongrois);
- site Internet; médias sociaux: Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube, Google+ (*Camera Deputaților* roumaine);
- système d'information sur les avant-projets, sur la page de consultation publique; page Internet où les citoyens peuvent donner leur point de vue sur certains projets de lois (*Riigikogu* estonien);
- section d'e-services sur le site Internet (*Seimas* lituanien);
- consultation en ligne *ad hoc* (*Camera dei deputati* italienne);
- compte Twitter de la commission pour les affaires européennes; ce compte retweete des posts d'autres partenaires intéressés; les questions des citoyens peuvent recevoir une réponse sur Twitter (*House of Lords* du Royaume-Uni);
- site Internet dédié aux affaires européennes, avec une section pour les commentaires; échange de courriels (*Eerste Kamer* néerlandaise);
- plateforme de pétitions électroniques, non réservée aux questions européennes; e-pétitions; plateformes numériques installées par les commissions en relation avec des enquêtes particulières (*House of Commons* du Royaume-Uni);
- liens titrés «blog», «législatif», «consultation» sur le site Internet du parlement (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote);
- section spécifique sur le site Internet du Parlement avec bases de données; page Facebook; utilisation du compte Twitter de la commission pour publier des nouvelles et répondre à des questions (*Narodno sabranie* bulgare);
- plateforme web permettant aux citoyens de participer en ligne (*Senato della Repubblica* italien);
- section spécifique sur le site Internet des services d'information sur l'UE pour communiquer avec les utilisateurs ayant accès aux informations et données de contact des interlocuteurs recherchés; compte Twitter (*Riksdag* suédois);
- réponses aux commentaires sur les médias sociaux (*Houses of the Oireachtas* irlandaises);
- portail pour «les *Cortes Generales* et l'Union européenne»; transmission en streaming des sessions parlementaires sur les médias sociaux (*Cortes Generales* espagnoles);
- page Facebook (*Senat* roumain);
- douze plateformes de médias sociaux suivies par près de 5 millions de personnes, en 24 langues: Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, Snapchat, YouTube, Flickr, Pinterest, Reddit, Google Plus, Spotify, Tumblr; plateformes pour débattre des questions européennes et entrer en contact avec les députés européens; «ma Maison de l'histoire européenne», projet collaboratif incorporant des témoignages de citoyens sur l'Europe (Parlement européen).

#### iv. Registres des lobbyistes dans les parlements

La grande majorité des parlements/chambres ayant répondu (32 sur 39) n'avaient pas de registre pour les lobbyistes.

Dans les cas où un tel registre existait, les parlements/chambres ont fourni des informations supplémentaires sur ses objectifs et ses principes. Pour le *Sejm* polonais, l'objectif de ce registre est de fournir des informations sur les personnes exerçant des activités de lobbyisme professionnel et sur les documents et propositions de services juridiques adressés aux comités. L'objectif déclaré du registre des lobbyistes de l'*Assemblée nationale* française est d'éviter les conflits d'intérêt.

Le registre du *Senat* polonais contient des informations sur les lobbyistes qui ont été actifs auprès du Sénat; les documents soumis par les lobbyistes au Sénat sont enregistrés et publiés sur son site Internet. Dans le *Bundestag* allemand, il existe depuis 1972 un registre volontaire, ouvert au public et comprenant environ 2300 groupes lobbyistes. Le registre des lobbyistes de la *Camera dei deputati* italienne fonctionne depuis le 10 mars 2017; il régle les activités et l'accès des lobbyistes dans la chambre.

Dans la *House of Commons* du Royaume-Uni, le Bureau du registre des lobbyistes consultants a été fondé pour créer et administrer le registre statutaire des lobbyistes consultants. L'intention du gouvernement, en introduisant ce registre, était d'améliorer la transparence de ceux qui cherchent à exercer un lobbying auprès des ministres et des secrétaires permanents pour le compte d'une tierce partie. Il existe aussi des registres des intérêts des parlementaires et des groupes informels de parlementaires.

L'objectif du registre des lobbyistes de la *Tweede Kamer* néerlandaise est d'augmenter la transparence du travail de la chambre. Les lobbyistes sont tenus de déclarer pour quelle compagnie ils travaillent, ainsi que l'identité de leurs clients.

Au niveau de l'UE, il existe un registre de transparence, tenu conjointement par la Commission et le Parlement européen, fondé sur les objectifs/principes suivants: les citoyens européens ont le droit de suivre dans le détail les activités des parlementaires qu'ils ont élus, de vérifier qu'ils respectent des principes de conduite stricts et entretiennent avec les représentants d'intérêts divers des relations équilibrées; le processus de prise de décisions doit être transparent, pour permettre un contrôle adéquat et pour garantir que les institutions de l'Union sont responsables.

Selon les informations fournies, le Parlement européen, la Commission et le Conseil étaient en train de négocier un nouvel accord interinstitutionnel sur un registre de transparence pour les lobbyistes de l'UE, destiné à améliorer la transparence du travail des représentants d'intérêts divers auprès des institutions de l'UE, afin d'accroître la confiance du public dans le processus de prises de décision de l'UE. Mme Sylvie GUILLAUME, vice-présidente responsable du registre de transparence et Mme Danuta HÜBNER, présidente de la commission AFCO du Parlement européen, étaient les négociatrices principales pour l'accord discuté.

Les *Houses of the Oireachtas* irlandaises ont indiqué qu'en Irlande, un registre central des lobbyistes était tenu par la commission des normes du service public, un organisme indépendant créé pour assurer le maintien des standards pour les élus et les fonctionnaires d'Irlande. Les individus/organisations concernés sont tenus de s'enregistrer et de déclarer leur activité, y compris les noms des officiels contactés. Dans le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, il n'y a pas de registre des lobbyistes, mais plutôt une liste longue et détaillée d'ONG et autres groupes de la société civile, régulièrement mise à jour. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont déclaré qu'un tel registre n'existait qu'au ministère fédéral de la justice.

#### **v. Discussions sur l'amélioration de l'implication de la société civile dans les débats sur l'UE et le processus de prise de décisions**

Moins de la moitié des répondants (17 sur 38) avaient discuté les possibilités d'améliorer l'implication de la société civile dans les débats sur l'UE et le processus de prise de décisions.

Des débats au *Nationalrat* et au *Bundesrat* autrichiens ont conduit à divers amendements aux règles de procédure et à l'entrée en force de la loi sur l'information relative à l'UE. La *Chambre des Députés* luxembourgeoise s'est engagée à organiser des auditions régulières avec la société civile sur des thèmes européens pertinents.

En lançant son nouveau site Internet pour les services d'information sur l'UE, le *Riksdag* suédois entendait améliorer la compréhension et la connaissance de l'UE au sein des groupes ciblés, y compris dans la société civile. La *Camera Deputaţilor* roumaine a mis en place un système d'accréditations pour les ONG souhaitant assister aux réunions des commissions.

La commission UE de la *House of Lords* du Royaume-Uni a cherché à renforcer son engagement auprès de la société civile en mettant l'accent sur les appels à témoignage sur Twitter, en prenant en charge les frais de déplacement des parties prenantes appelées à s'exprimer devant la commission et en tenant des réunions de commission dans d'autres parties du Royaume-Uni. Toutes les commissions de l'*Eduskunta* finlandais organisent des auditions publiques hebdomadaires et d'autres événements ouverts.

L'*Eerste Kamer* néerlandaise a déclaré plaider depuis des années pour un accès accru du public aux documents classifiés (niveau *Limité*) qui font partie du processus législatif de l'UE. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote et le *Folketing* danois cherchent des moyens d'impliquer les citoyens et la société civile dans le débat politique. Les discussions de la *Saeima* lettone ont entre autres porté sur la fourniture d'un agenda de commission plus détaillé et sur la possibilité de trouver d'autres formats de discussion.

La commission AFCO du Parlement européen était en train de rédiger un rapport d'initiative législative sur la révision de la réglementation sur l'initiative citoyenne européenne. Le Parlement européen a adopté une résolution sur la démocratie électronique dans l'UE. La commission AFCO a rédigé une recommandation pour la décision du Parlement concernant la conclusion de l'accord interinstitutionnel «mieux légiférer» et va rédiger, conjointement avec la commission des affaires juridiques, un rapport sur l'interprétation et la mise en œuvre de cet accord. Elle a également adopté un rapport sur la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans les institutions de l'UE, adopté en plénière le 14 septembre 2017. Un rapport présentant les idées les plus concrètes discutées pendant la Rencontre des jeunes a été distribué à tous les parlementaires européens; certains participants ont présenté un choix d'idées à plusieurs commissions parlementaires et ont reçu les réactions des députés.

## **Section B: Visibilité des discussions parlementaires relatives à l'UE et des prises de décisions**

À la question de savoir si les réunions de la commission des affaires européennes étaient ouvertes au public, la majorité des parlements/chambres (24 répondants sur 37) ont répondu que ces réunions étaient régulièrement ouvertes au public<sup>8</sup>. Pour trois parlements/chambres, ces réunions étaient parfois ouvertes, et huit parlements/chambres ont indiqué qu'elles ne l'étaient qu'occasionnellement. Les réunions des commissions des affaires européennes ne sont jamais ouvertes au public dans le cas de deux parlements/chambres seulement.

Tous les répondants ont indiqué avoir des transcriptions écrites des débats tenus lors des réunions des commissions des affaires européennes, et la majeure partie (31 sur 38) des parlements/chambres ont déclaré que ces transcriptions étaient elles aussi accessibles au public.

À la question de savoir à quelle fréquence les questions européennes étaient débattues en plénières dans leurs parlements/chambres respectifs, la moitié des répondants (19 sur 38) ont indiqué que ces débats étaient organisés selon la nécessité, tandis qu'un nombre presque égal (17 sur 38) ont indiqué

---

<sup>8</sup> Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a précisé que les réunions de la commission des affaires européennes étaient indirectement ouvertes au public, grâce aux procès-verbaux des correspondants parlementaires. La *Chambre des représentants* belge, en revanche, a souligné que les réunions de la commission des affaires européennes étaient toujours ouvertes au public, et n'a pas répondu à la question.

les tenir à intervalles réguliers. Deux parlements/chambres avaient des débats pléniers une fois par an.

De nombreux répondants ont nuancé leur réponse. Le *Bundesrat* allemand a indiqué que les questions européennes étaient discutées régulièrement en plénière, au moins lors d'une session sur deux, tandis que l'*Assemblée nationale* française discute de ces questions tous les trois mois. Le *Sejm* polonais, tout en expliquant qu'un compte rendu sur la participation de la République de Pologne dans le contexte de l'UE était présenté tous les six mois par le gouvernement, a ajouté que ce type d'informations était également fourni à chaque fois que cela semblait nécessaire. De même, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise a précisé que tandis qu'une déclaration du ministre des affaires étrangères et européennes avait lieu en plénière une fois par an, les questions européennes étaient débattues en plénière chaque fois que cela était jugé utile.

Plusieurs départements/chambres (*Camera dei deputati* italienne, *Senato della Repubblica* italien, *Assembleia da República* portugaise, *Hrvatski Sabor* croate, *Riksdagen* suédois, *Cortes Generales* espagnoles, *Tweede Kamer* néerlandaise) ont indiqué qu'une forme ou une autre de débat avait lieu en plénière avant ou après le Conseil européen, en présence du Premier ministre ou du ministre des affaires européennes.

Dans le cas du *Riigikogu* estonien, durant la session d'automne de l'assemblée plénière, le Premier ministre fait une présentation générale des activités du gouvernement touchant la mise en œuvre de la politique européenne, et un débat suit cette présentation.

Les rapports de la commission Union européenne sont fréquemment débattus dans la *House of Lords* du Royaume-Uni, avec 16 débats tenus entre juin 2016 et mai 2017.

Deux parlements/chambres (*Assembleia da República* portugaise, *Senat* polonais) ont cité la discussion du programme de travail de la Commission. Le *Senat* polonais a par ailleurs mentionné la discussion d'opinions raisonnées, organisée une à trois fois par an, et un débat sur les questions de l'UE après la fin de chaque présidence (donc deux fois par an). La *Camera Deputaților* roumaine a également mentionné que les opinions raisonnées et les propositions d'opinions étaient présentées en plénière. Il en va de même au *Riksdagen* suédois, où le rapport de la commission des affaires étrangères sur les activités de l'UE durant l'année précédente et le suivi annuel par la commission constitutionnelle de l'application par le *Riksdag* du principe de subsidiarité sont également débattus. Les questions de subsidiarité, de même que d'autres questions d'intérêt, sont également discutées par la *Chambre des représentants* belge.

Le *Senato della Repubblica* italien débat aussi des questions européennes deux fois par an en plénière en vue de l'approbation des lois nationales annuelles nécessaires à la mise en œuvre de la loi européenne et le règlement des procédures d'infraction.

Dans le *Senát* tchèque, les propositions législatives de l'UE, les mandats du gouvernement pour les réunions du Conseil européen et d'autres questions sont débattus à presque chaque session plénière. Le *Senat* roumain débat lui aussi sur des documents à chaque session plénière du mardi.

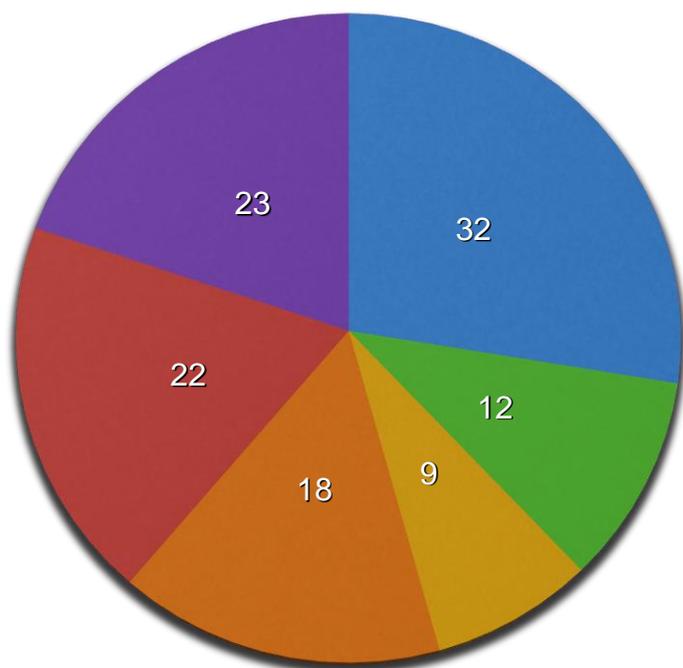
La *Tweede Kamer* néerlandaise organise elle aussi un débat annuel sur «l'état de l'Union européenne».

Pour ce qui est de nommer les trois principaux thèmes liés à la politique européenne qui ont été débattus en plénière, une nette convergence se fait jour sur certains thèmes. Les questions liées aux migrations sont revenues le plus souvent et étaient présentes chez 18 répondants (sur 32), suivies de près par le Brexit (13 répondants). Les autres questions comprenaient l'avenir de l'UE, la politique de voisinage et la PESC, le terrorisme, l'Union de l'énergie, le changement climatique, le CETA et le

TTIP, et la stratégie numérique. Parmi les thèmes liés à la sphère économique, les plus cités ont été la taxation, l'Union économique et monétaire et le cadre financier pluriannuel.

Il était ensuite demandé aux parlements/chambres d'indiquer le principal public visé assistant régulièrement aux débats sur l'UE à leurs sessions plénières. Les réponses (du plus cité au moins cité) ont été: les journalistes et membres des médias, les citoyens présents à titre individuel, les groupes d'intérêts, les ONG, les étudiants, les lycéens.

- Media/Journalists
- University Students
- High School Students
- NGOs
- Interest Groups
- Individual Citizens



Certains parlements/chambres ont mentionné d'autres groupes visés en plus de ceux qui viennent d'être cités. La *House of Lords* du Royaume-Uni a souligné que le gouvernement du Royaume-Uni était aussi son principal public visé, puisque les rapports de commission ont pour objectif non seulement de susciter un débat dans le large public, mais aussi d'influencer la politique gouvernementale. L'*Eerste Kamer* néerlandaise, elle, a identifié les représentants de la Commission européenne aux Pays-Bas comme un public suivant régulièrement ses débats, tout en précisant que ces débats à la chambre n'avaient pas de public «visé», puisqu'il s'agit de débats entre le Sénat et le gouvernement. Le Parlement européen a indiqué qu'un accent particulier était mis sur les médias, en raison de leur effet multiplicateur, et sur les jeunes, qui constituent un de ses principaux publics cibles.

Le *Bundestag* allemand, le *Riksdag* suédois, le *Senát* tchèque, le *Vouli ton Ellinon* hellénique et les *Houses of the Oireachtas* irlandaises se sont tous abstenus d'identifier un public visé principal, ajoutant que tous les citoyens pouvaient suivre les débats.

Interrogés sur les autres moyens par lesquels les citoyens étaient informés sur les questions européennes, un nombre égal de parlements/chambres ont cité les communiqués de presse et les interviews données dans les médias par les parlementaires (respectivement 31 et 32). Vingt-huit ont cité les médias sociaux, tandis que les conférences sur des thèmes liés à l'UE ont été retenues comme moyens d'informer le public par 22 parlements/chambres, et les conférences de presse par 17 d'entre eux.

Certains autres canaux identifiés par les parlements/chambres sont les suivants: Journée parlementaire de la jeunesse (*Houses of the Oireachtas* hongrois); activités des parlementaires dans leurs circonscriptions, y compris des rencontres individuelles avec les citoyens (*Camera Deputaților* roumaine); chaîne TV dédiée (*Seimas* lituanien, *Senato della Repubblica* italien); streaming sur Internet et YouTube (*Seimas* lituanien, *Senato della Repubblica* italien, *Riksdagen* suédois); lettre d'information (*Seimas* lituanien, *Assembleia da República* portugaise, *Chambre des représentants* belge, *Országgyűlés* hongrois); site Internet (*Chambre des représentants* belge, *Senato della Repubblica* italien, *Tweede Kamer* néerlandaise).

Les parlements/chambres ont avancé un grand nombre de suggestions pour rendre les débats sur l'UE plus visibles auprès des citoyens. Certaines d'entre elles ont été proposées par plus d'un répondant. Le streaming en direct des débats, par exemple, a été proposé par la *Chambre des représentants* belge, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote et le parti NEOS du *Nationalrat* autrichien. La distribution de l'information était en fait un thème commun et récurrent dans les réponses, avec le *Riigikogu* estonien plaidant pour un partage plus actif de l'information par le biais des médias sociaux, le *Vouli ton Ellinon* hellénique mentionnant la lettre d'information préparée par sa direction des affaires européennes, le *Národná Rada* slovaque proposant l'utilisation de nouvelles techniques numériques pour communiquer avec les citoyens et le *Riksdag* suédois soulignant que les rapports du Premier ministre sur les rencontres au Conseil européen devaient être publiés sur un nouveau site Internet pour les services d'information sur l'UE.

Le Parlement européen a insisté sur l'importance de la coopération interinstitutionnelle et de la coopération avec les parlements nationaux, notant que les élections européennes de 2019 devraient être, dans ce domaine, une priorité. Il a ajouté qu'il était prêt à mettre tout son matériel et son expérience à la disposition des autorités concernées, afin d'encourager la participation aux élections.

Le *Seimas* lituanien a insisté sur l'importance de maintenir le dialogue entre les parlements et la société en accroissant à la fois la visibilité et la transparence, trouvant sur ce point un écho auprès de la *Tweede Kamer* néerlandaise et du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens. La *Camera Deputaților* roumaine a renchéri sur ce sentiment général en appelant à un changement dans la stratégie de communication de l'UE pour mieux identifier les façons de toucher les citoyens. À cet égard, une suggestion a été faite par la *Kamra tad-deputati* maltaise, qui a proposé la mise en place d'un département des citoyens européens pour agir comme un pont entre les parlements et les citoyens sur les questions liées à l'UE.

### **CHAPITRE 3: LE MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE**

Élaborant sur les discussions tenues durant la réunion de la LIV COSAC, le chapitre 3 examine les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique numérique (MUN) lancée par la Commission européenne en 2015. L'accent est placé sur la numérisation des procédures parlementaires.

La section A présente l'information fournie par les parlements/chambres sur les mécanismes de vote qu'ils utilisent actuellement et leurs perspectives sur la numérisation des procédures parlementaires.

La section B vise à comprendre l'importance que les parlements/chambres accordent individuellement à la stratégie pour le MUN, la place que celle-ci occupe dans la politique européenne et quels aspects ont reçu le plus d'attention de la part des parlementaires.

#### **Section A: Numérisation des procédures parlementaires**

## **i. Système de vote des parlements/chambres en session plénière**

Le vote en plénière était mené de manière numérique chez un peu moins de la moitié des répondants (18 sur 39); il n'était conduit exclusivement par écrit chez aucun répondant. Seulement quatre d'entre eux ont indiqué voter à main levée.

Au-delà des résultats ci-dessus, les parlements/chambres ont fait état de procédures variables, électroniques et physiques, en fonction des circonstances.

L'*Országgyűlés* hongrois a fait état de l'utilisation de bulletins publics et secrets, avec les votes à bulletins publics normalement décomptés de façon électronique. Exceptionnellement, il peut arriver que les parlementaires votent à main levée. Le *Bundestag* allemand a indiqué voter à main levée, par appel nominal et par *Hammelsprung*, procédure au cours de laquelle les parlementaires quittent la salle et reviennent en entrant par une des trois portes symbolisant le «oui», le «non» et l'abstention. Le *Seimas* lituanien a indiqué voter électroniquement et à main levée. La *Camera dei Deputati* italienne a indiqué que la plupart des votes étaient menés par appel nominal, avec comptage électronique. L'*Eerste Kamer* néerlandaise utilise un vote par appel nominal ou au lever. Dans le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, on utilise un système de vote électronique, et le vote à main levée n'est employé que pour procéder à des vérifications. Les *Cortes Generales* espagnoles ont indiqué qu'en règle générale, les votes en plénière étaient conduits de manière électronique dans les deux chambres. Toutefois, le vote peut aussi se faire a) par acceptation de la proposition du président, b) par la procédure ordinaire, c) de façon publique, par appel nominal et d) à bulletins secrets. Le vote ordinaire peut se dérouler, selon la décision du président, d'une des façons suivantes: ceux qui votent pour se lèvent en premier, puis ceux qui votent contre et enfin ceux qui s'abstiennent, ou alors par voie électronique. Le *Sénat* français, le *Sénat* belge, le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens utilisent le vote au lever.

La *House of Commons* et la *House of Lords* du Royaume-Uni ont fait état d'un vote physique. À la *House of Lords*, il se déroule par divisions, les membres se divisant physiquement en deux groupes et passant par l'un ou l'autre des deux vestibules où ils sont comptés par les scrutateurs. Des secrétaires enregistrent aussi les noms électroniquement au fur et à mesure du vote, et les listes sont publiées automatiquement sur le site Internet parlementaire, une fois le résultat annoncé. Dans la *House of Commons*, le président demande un vote par acclamation, puis par division si nécessaire. Dans les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, les votes sont en général effectués de façon électronique. Cependant, un vote manuel est également possible, et il est demandé dans certaines circonstances particulières. Dans ce cas, les parlementaires entrent dans la salle du parlement par des vestibules de vote.

Seuls deux parlements/chambres ont fait état d'un vote par écrit. La *Chambre des représentants* belge indique qu'en fonction des cas, le vote peut être fait électroniquement, à main levée, par écrit ou (très rarement) au lever, tandis que le *Vouli ton Ellinon* hellénique fait état de votes à main levée ou par écrit.

## **ii. Informations sur le vote électronique dans les parlements/chambres**

Les parlements/chambres ont été priés de donner plus de détails sur leur système de vote électronique. Leurs réponses sont présentées dans le tableau ci-dessous.

<b>Parlements/chambres utilisant le vote électronique</b>	<b>Date d'introduction</b>	<b>Informations sur le fonctionnement</b>
<i>Chambre des représentants belge</i>		Boutons (vert, jaune, blanc) et tableau de surveillance.
<i>Sénat belge</i>	1954 Le système a été modernisé à de nombreuses reprises.	Vers la fin des années 1990, ce système a été associé à la gestion informatisée des résultats de vote (avec des spécifications pour les votes spéciaux avec quorum ou majorité). Le vote de chaque parlementaire est affiché sur un tableau synoptique, et la couleur correspond au type de vote (pour/vert, contre/rouge, abstention/orange). Un autre tableau lumineux montre, dans trois colonnes, l'ensemble des votes (pour, contre, abstention).
<i>Narodno sabranie bulgare</i>	En 2013, une puce biométrique a été ajoutée au système existant de vote électronique.	Les parlementaires ne peuvent voter qu'après avoir présenté leur empreinte digitale.
<i>Hrvatski sabor croate</i>	Installé tout d'abord voilà environ dix ans, modernisé voilà deux ans.	Chaque parlementaire possède une carte qu'il insère dans une fente à sa place, enregistrant ainsi sa présence dans la salle de plénière. Lors du vote, le parlementaire appuie sur l'une des trois options: pour, contre ou abstention. Les résultats sont affichés sur des écrans dans la salle.
<i>Vouli ton Antiprosopon chypriote</i>	Janvier 2017	Le système affiche chaque projet de loi/règlement/résolution à adopter en plénière sur des écrans disposés dans la salle de plénière, et les résultats sont affichés, ainsi que le vote de chaque parlementaire.
<i>Senát tchèque</i>	1998 (peu après le rétablissement du Sénat)	Il s'agit à la fois d'un système de vote et de conférence. Il est interconnecté avec le site Internet du Sénat et publie automatiquement le résultat du vote sur un écran dans la salle de plénière et sur le site Internet (avec indication des votes individuels des sénateurs).
<i>Folketing danois</i>		Le système récent permet aux parlementaires de voter depuis leur siège en pressant un bouton sur un petit écran plat dans leur table. Ils ne peuvent voter que quand leur carte d'identité est insérée dans leur siège, garantissant leur présence effective.

<i>Riigikogu</i> estonien	1994	Chaque parlementaire a un écran tactile présentant les options de vote.
<i>Eduskunta</i> finlandais	Le vote électronique (électro-mécanique) est la règle depuis 1931. La technologie actuellement utilisée date de 2014.	
<i>Országgyűlés</i> hongrois	1999	Le système fonctionne sans problème.
<i>Houses of the Oireachtas</i> irlandaises	2002 dans le <i>Dáil Éireann</i>  2003 dans le <i>Seanad Éireann</i> comme système de vote indépendant.	Au <i>Dáil Éireann</i> , le système a été modernisé en 2016. C'est un système de vote et audio intégré, modification du Bosch Digital Congress Network Next Generation (DCN NG). Chaque parlementaire vote depuis un siège précis. Au moment du vote les parlementaires disposent d'un certain laps de temps pour rejoindre leur place. La boîte de vote électronique est soit devant eux soit dans l'accoudoir de leur siège. Le résultat est affiché sur des écrans. Au <i>Seanad Éireann</i> , le système original était un système Bosch Digital Congress Network (DCN) modifié avec un logiciel maison pour répondre aux besoins parlementaires. Il est en cours de remplacement par un système de vote et audio intégré, modification du Bosch Digital Congress Network Next Generation (DCN NG).
<i>Senato della Repubblica</i> italien	Utilisé et prévu au moins depuis les règles de procédure de 1971.	Le vote électronique est la méthode la plus utilisée au Sénat. La règle 113 stipule que les votes sont exprimés à main levée, mais qu'à la demande d'au moins 15 sénateurs ils sont exprimés électroniquement. De plus, en cas de vote à main levée, un recomptage électronique peut être demandé immédiatement.
<i>Saeima</i> lettone	Décembre 1997	Le système repose entièrement sur des technologies numériques et a plusieurs fonctions: vote public, vote à bulletin secret, enregistrement pour le quorum, inscription pour les débats. Si nécessaire il peut être utilisé aussi pour l'interprétation simultanée. Le panneau de vote ne peut être utilisé qu'en insérant une carte d'identification. Les résultats sont affichés sur les écrans d'information et sur l'écran individuel du parlementaire.

<i>Seimas</i> lituanien	2007	<p>Selon l'article 111 du statut du <i>Seimas</i>, les lois et résolutions du <i>Seimas</i> sont adoptées en utilisant le comptage de vote électronique. Il y a aussi des votes sur des propositions individuelles relatives aux questions traitées, des articles individuels ou stipulations d'une loi, décisions de protocole et sur l'agenda d'une session, l'agenda des rencontres, etc. Dans ces cas, sur décision de la présidence, le vote peut avoir lieu à main levée.</p> <p>Le système est installé dans le bureau de chaque parlementaire et lui permet de prendre (ou de rendre) la parole, de passer en revue les projets de loi, autres rédactions et documents à l'ordre du jour, de passer en revue les résultats des votes de la journée ou de regarder la retransmission de la séance.</p> <p>L'identification (accès) au système de vote se fait par carte électronique individuelle. Les membres du <i>Seimas</i> votent personnellement et doivent garder leur siège durant le vote, qui se fait en pressant un bouton. Le résultat du vote est annoncé par le président et par les indicateurs du système de vote électronique. L'information est affichée sur des écrans (individuels et deux grands écrans dans la salle).</p> <p>Le système de vote fait partie du système informatique général de la chambre plénière, connecté aux autres bases de données internes.</p>
<i>Chambre des Députés</i> luxembourgeoise	2013	Fonctionne avec une empreinte digitale.
<i>Kamra tad-Deputati</i> maltaise	Février 2016	Les parlementaires utilisent un système de cartes servant aussi à l'identification, et un panneau électronique pour voter. Ils disposent de deux minutes pour exprimer leur vote; le résultat s'affiche sur les écrans de la salle de plénière.
<i>Sejm</i> polonais	1993	
<i>Senat</i> polonais	Novembre 1991	Chaque sénateur a une carte électronique permettant l'identification, le vote et la prise de parole.
<i>Assembleia da República</i> portugaise	2001	Vote électronique par console et carte d'identification depuis 2001.

	Depuis 2009, le vote électronique se fait par ordinateur avec identification de l'utilisateur.	Depuis 2009, le vote électronique se fait par ordinateur et identification de l'utilisateur. Cette modalité est utilisée pour confirmer le quorum et pour les votes stipulés par les règles de procédure de <i>l'Assembleia da República</i> .
<i>Camera Deputaților</i> roumaine	2015	Système DIS Shure. Chaque parlementaire a une carte d'accès personnelle lui permettant de voter depuis son terminal. La performance technique du système est jugée bonne.
<i>Národná rada</i> slovaque	1992	Chaque parlementaire reçoit une carte de vote pour toute la durée de la mandature et ne peut voter qu'en personne, avec sa carte. Il y a quatre options de vote, une pour exprimer sa présence, la deuxième pour exprimer le désaccord, la troisième pour s'abstenir et la quatrième pour le vote positif.
<i>Cortes Generales</i> espagnoles	Début des années 80.	Ce système permet aux parlementaires de voter «oui», «non» ou de s'abstenir depuis leur siège. Une fois le vote clos par le président, le vote de chaque parlementaire est enregistré et les votes individuels, ainsi que le résultat global, sont affichés immédiatement sur les écrans situés dans la salle de plénière.
<i>Riksdag</i> suédois	Le système actuel est entré en vigueur en 2003.	Le système est construit autour d'un ordinateur. Les parlementaires votent en utilisant des boutons sur leur siège, les résultats sont décomptés et affichés dans la salle. Le résultat est exporté sur le site Internet du <i>Riksdag</i> aussitôt le vote terminé.
Parlement européen		Le vote électronique se fait en utilisant une carte à puce bleue personnalisée, remise à chaque parlementaire au début de son mandat. Les systèmes de vote électronique sont installés à Strasbourg et à Bruxelles dans les salles de plénière, et dans plusieurs salles de réunion. Les membres votent depuis n'importe quel siège de la salle, en utilisant leur carte personnelle. Le vote électronique est utilisé pour les votes par appel nominal ou pour vérifier le résultat d'un vote exprimé à main levée.

### iii. Vote public et secret en sessions plénières des parlements/chambres

La grande majorité des parlements/chambres (32 répondants sur 38) ont indiqué que les votes en séances plénières étaient publics.

Les six autres parlements/chambres ont fourni des explications plus détaillées sur ce sujet. L'*Országgyűlés* hongrois a indiqué que les votes sur les questions personnelles se faisaient à bulletins secrets. Les résultats des votes en plénière sont immédiatement accessibles sur le site Internet du parlement. La *House of Commons* du Royaume-Uni a indiqué que sauf dans de rares cas, les listes de division étaient publiées. Le *Senato della Repubblica* italien a dit que ses votes étaient toujours publics, sauf quand ils portaient sur des personnes individuelles, en cas d'élections internes, pour les questions concernant les minorités linguistiques, les droits et libertés constitutionnels, et dans les motions visant à amender les règles du Sénat. Dans la *Saeima* lettone les votes sont publics, sauf pour l'élection du président, qui se fait à bulletins secrets. Dans le cas des *Houses of the Oireachtas* irlandaises, tous les votes se déroulent en session publique, sauf dans de très rares circonstances. Dans les *Cortes Generales* espagnoles, le vote en plénière est public en règle générale, dans les deux chambres. Selon la section 85 des règles de procédures du congrès des députés, le vote pourrait être secret si cela était requis par les règles de procédure applicables, ou à la demande de deux groupes parlementaires ou d'un cinquième des membres de la chambre ou de la commission. Les votes sur les procédures législatives ou dans les cas où des résolutions doivent être adoptées en suivant le principe du vote pondéré ne sont pas secrets. Dans le cas du *Riigikogu* estonien et du Parlement européen, les votes sont secrets dans certains cas relatifs à diverses nominations.

### iv. Système de vote des parlements/chambres en réunions de commissions

La majorité des parlements/chambres (27 sur 39 répondants) ont indiqué qu'en commissions les votes se faisaient à main levée. Seul le *Državni zbor* slovène a déclaré voter électroniquement. Dans les *Cortes Generales* espagnoles, les votes se font à main levée pour les deux Chambres, même dans les salles de commission équipées pour le vote électronique.

Dans de nombreux cas, les répondants ont indiqué une variété de procédures de vote, en fonction des cas. Le *Sejm* polonais a déclaré que dans la majorité des cas le vote se faisait à main levée, mais que dans certaines salles de commission, le vote électronique était également possible. Dans le cas de l'*Eduskunta* finlandais, le vote se fait à main levée et dans de rares cas par appel nominal. Au Parlement européen, le vote se fait électroniquement et à main levée. Cependant, les votes pour l'élection des bureaux – président et vice-président – de commissions peut se faire par acclamation ou à bulletins secrets (règle 204 des règles de procédure). La *Tweede Kamer* néerlandaise cite le vote à main levée, et par appel nominatif dans le cas du vote d'une proposition en séance de procédure. Dans le *Senato della Repubblica* italien, on utilise des bulletins écrits en cas d'élections internes.

La *House of Lords* du Royaume-Uni a expliqué qu'au cours des votes formels, la question faisant l'objet de la décision était lue par un secrétaire, puis que les membres de la commission étaient appelés par ordre alphabétique pour indiquer par oral s'ils étaient pour ou contre, après quoi le secrétaire annonçait et enregistrait le résultat. Tous les votes de ce type sont publiés dans le compte rendu formel de la commission. La *House of Commons* du Royaume-Uni a fait état de votes par appel nominatif. Les décisions formelles sont enregistrées par le secrétaire de la commission et publiées dans le compte rendu formel. Les *Houses of the Oireachtas* irlandaises indiquent que de tels votes se déroulent par appel nominal.

Dans l'*Eerste Kamer* néerlandaise, les décisions en commission sont prises par consensus, tandis que dans le *Folketing* danois, si un vote est nécessaire, ce qui est très rarement le cas, le président de la commission concernée demandera au porte-parole de chaque parti de faire voter son propre parti.

Un peu plus des deux tiers des répondants ont indiqué que les votes en réunions de commissions (26 sur 38) étaient publics. Près d'un tiers ont déclaré que ce n'était pas le cas.

#### v. **Bulletins secrets dans les parlements/chambres**

La majorité des parlements/chambres ont cité des procédures de vote à bulletins secrets manuelles, au moyen de bulletins papier, et seuls quelques répondants ont cité le vote électronique ou la possibilité d'utiliser les deux systèmes.

Le *Državni svet* slovène a donné des informations détaillées sur ses procédures; il organise un vote secret sur les questions pour lesquelles ce type de vote est prescrit par la majorité des conseillers nationaux présents, sur proposition du président du Conseil national, d'au moins huit conseillers nationaux ou d'un des groupes d'intérêt. Le vote secret est fait au moyen de bulletins sur papier. Pour chaque vote, les services du Conseil national impriment 40 bulletins, et le vote secret est organisé par une commission spéciale. Le *Sejm* polonais a déclaré que les votes à bulletin secret étaient effectués en utilisant des bulletins sur papier signés avec le nom du parlementaire. La *Chambre des Représentants* luxembourgeoise a fait état d'un vote sur papier et le *Sénat* français d'un vote à bulletins secrets déposés dans une urne. De façon similaire, le *Senat* polonais a donné des informations détaillées sur ses règles, expliquant que les bulletins secrets consistent en des cartes scellées et déposées dans une urne. Dans l'*Országgyűlés* hongrois, lors d'un vote à bulletin secret, des notaires parlementaires sont chargés du comptage, et les votes se font à l'aide de bulletins tamponnés placés dans des enveloppes, avec des isolements et une urne. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens font état d'un vote secret au moyen de bulletins officiels marqués et d'urnes. La *Camera Deputaților* roumaine cite un scrutin à boules noires et boules blanches, le plus fréquent, et un scrutin par bulletins sur papier, plus rare. Le *Riigikogu* estonien indique une procédure à bulletins secrets par écrit, avec bulletins papier et isolements. Au *Seimas* lituanien, le vote se déroule à bulletin secrets dans certains cas que les règles de procédure du parlement détaillent avec précision: dans ces cas, les bulletins de vote sont tamponnés et remis par les scrutateurs. Il y a un isolement et une urne sur le lieu du vote. Dans l'*Eerste Kamer* et la *Tweede Kamer* néerlandaises, les votes à bulletins secrets se déroulent par écrit. Le *Národná rada* slovaque mentionne que lors d'un scrutin secret, des bulletins sur papier sont distribués par les vérificateurs du Conseil national à chaque parlementaire. L'*Assembleia da República* portugaise indique que les votes avec bulletins ne sont utilisés que pour les élections nominales; les bulletins sont distribués, puis glissés dans l'urne par les électeurs. Le *Hrvatski sabor* croate fait état de bulletins sur papier préparés par le secrétaire général et d'une ou de plusieurs urnes de vote. De même, le *Narodno sabranie* bulgare fait état de bulletins de vote sur papier et la *Chambre des représentants* belge de cartes de vote à déposer dans une urne. Au *Riksdag* suédois, les votes secrets sont utilisés dans le cas de vote de préférence pour une personne. Les parlementaires sont appelés et remettent leur bulletin au président. Dans le *Poslanecká sněmovna* tchèque, le vote est organisé par un comité spécial, et on utilise des bulletins sur papier. Le *Senát* tchèque donne des explications détaillées sur ses règles; le vote à bulletins secrets s'applique dans certains cas spécifiques et se déroule en utilisant des bulletins papier officiellement imprimés et tamponnés. Selon les règles de procédure du *Vouli ton Ellinon* hellénique, un vote secret est organisé dans des cas spécifiques, avec des bulletins scellés. Chaque parlementaire reçoit des bulletins de vote identiques, de couleur blanche, et un nombre suffisant de bulletins vierges. Au *Sénat* belge, les sénateurs reçoivent un bulletin de vote et le glissent dans une urne. Le *Dáil Éireann* irlandais fait état d'urnes et de décompte des votes. Le Parlement européen renvoie à la règle 180a de ses règles de procédure, selon laquelle, dans le cas de nominations et suivant certaines demandes des parlementaires, les votants indiquent leur choix sur des bulletins papier. Les noms des parlementaires prenant part à un scrutin secret sont consignés dans le procès-verbal de la session concernée.

L'*Eduskunta* finlandais précise que l'élection du président, du vice-président, du médiateur parlementaire, du vice-médiateur et du directeur de la Cour des comptes se fait à bulletin secrets; le

bulletin papier est plié par le votant et glissé dans une urne scellée. Le *Bundestag* allemand indique que les bulletins secrets ne sont employés que pour les élections du chancelier, du président et du commissaire parlementaire aux forces armées. Les parlementaires utilisent un isoloir dans la salle de plénière et cochent une case sur un bulletin papier. Dans la *House of Lords* du Royaume-Uni, les bulletins secrets sont utilisés pour certains types d'élections (comme celle du *Lord Speaker*). Dans ces cas, les membres de la chambre votent en personne, dans un bureau de vote déterminé, ou par la poste. Le système de vote alternatif, dans lequel les votants listent leur préférence par ordre numérique, a également été utilisé. Dans la *Saeima* lettone, seul le président est élu par un vote secret avec des bulletins papier.

Les parlements/chambres utilisant le vote électronique ont expliqué leurs règles. Le *Senati della Repubblica* italienne fait état d'un scrutin secret par vote électronique, mais par cartes de vote lorsque le scrutin se rapporte à des personnes, ou dans le cas d'une élection. Dans la *Camera dei deputati* italienne, les scrutins secrets sont ordinairement conduits par voie électronique. En cas de défaillance du système de vote électronique, le président dispose de deux urnes prêtes, et les votants reçoivent une petite boule blanche et une petite boule noire, à placer dans les urnes. Renvoyant au détail des règles de procédures du Congrès des députés, les *Cortes Generales* espagnoles font état d'un scrutin secret i) par voie électronique enregistrant le nombre total de votants mais omettant leur identité, ii) avec bulletins papier lorsqu'il s'agit de l'élection de personnes, sur décision du président ou lorsque cette forme de scrutin a été spécifiée dans la requête pour un scrutin secret. Selon les règles de procédure du Sénat, un vote nominal secret est organisé avec des bulletins papier lorsqu'il s'agit de l'élection de personnes, avec des boules noires et des boules blanches pour la qualification d'actes ou lorsque des informations personnelles jouent un rôle. Le *Senat* roumain fait état de scrutins secrets par vote électronique, bulletins papier ou boules.

## vi. Systèmes électroniques de gestion des documents dans les parlements/chambres

La grande majorité des répondants (35 sur 39) utilisaient des systèmes électroniques de gestion des documents.

Les parlements/chambres utilisant de tels systèmes ont donné des détails sur leur fonctionnement et leur but.

- Le *Bundesrat* allemand a cité «Eudisys», destiné à maintenir les gouvernements des Länder à jour sur les propositions de loi de l'UE et sur les débats actuels.
- Le *Sejm* polonais a cité son système d'information disponible sur Internet, destiné à collecter, traiter et partager les données relatives à l'activité du *Sejm*, de ses organes et de la Chancellerie du *Sejm*.
- Le *Folketing* danois a déclaré que son système était destiné à s'assurer que tous ses documents étaient correctement stockés dans un système unique et non seulement sur les ordinateurs personnels de ses employés.
- La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a déclaré que le système était utilisé pour transmettre et archiver les documents.
- Le *Sénat* français a indiqué que le système servait à archiver les documents et à les mettre en ligne.
- L'*Eduskunta* finlandais a indiqué qu'en principe, tous les dossiers servant à la prise de décision étaient disponibles sous forme électronique. Les documents parlementaires ne sont plus ordinairement distribués sur papier, bien qu'ils demeurent disponibles.
- L'*Országgyűlés* hongrois indique que depuis avril 2017, les papiers parlementaires sur la législation à laquelle ils se rapportent (propositions de loi et autres motions, propositions d'amendements) sont fournis sous forme électronique par le système «ParLex».

- Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont fait état d'un système électronique pour l'ensemble du processus législatif et d'un système interne de gestion électronique des documents au niveau administratif.
- La page Internet de la *Camera Deputaţilor* roumaine est utilisée pour accéder aux projets et à la législation existante, aux communiqués de presse, à l'organisation de la chambre, aux votes, aux procès-verbaux et aux enregistrements audio-vidéo des sessions plénières, aux réunions du Bureau, aux informations sur les opinions relatives à des questions européennes, sur les activités des services du secrétariat général, etc.
- Au *Riigikogu* estonien, le système est utilisé pour transmettre et coordonner divers documents/projets de loi/opinions des commissions relatifs à l'UE, pour les rapports, pour signer des documents, compiler des procès-verbaux écrits, etc.
- Au *Bundestag* allemand, il est utilisé pour diffusion toutes sortes de documents européens (EuDoX, non accessible au public), ou pour la diffusion des procès-verbaux des plénières, des requêtes parlementaires, de l'agenda des sessions de commissions, etc. (DIP, ouvert au public).
- Dans le *Seimas* lituanien, le système est utilisé pour l'enregistrement et la distribution des documents, y compris ceux de l'UE.
- La *House of Lords* du Royaume-Uni a déclaré disposer d'un système électronique pour stocker et archiver les pièces. Il devait être remplacé dans quelques mois par un nouveau système basé sur SharePoint.
- Dans l'*Eerste Kamer* néerlandaise, le système est utilisé en interne pour l'archivage, l'agenda, les notifications aux parlementaires et au personnel. En externe, l'existence d'un site Internet public est mentionnée.
- Dans le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le système permet la création, l'archivage et la récupération des documents utilisés dans la conduite du travail parlementaire.
- L'*Assembleia da República* portugaise a indiqué que son système est utilisé pour enregistrer la correspondance entrante et sortante, en permettant ainsi le contrôle et facilitant le suivi.
- Le *Hrvatski sabor* croate a déclaré que le but était essentiellement de minimiser la distribution et d'archiver les documents imprimés.
- Le *Narodno sabranie* bulgare a cité la documentation interne, la gestion et la distribution des tâches.
- La *Chambre des représentants* belge a cité ses divers systèmes, utilisés pour des tâches spécifiques comme l'enregistrement des débats, la comptabilité et la gestion des abonnements.
- Le *Senato della Repubblica* italien a indiqué que tous les documents rendus publics (projets de loi nationaux, propositions de l'UE, rapports, lois et règlements, etc.) étaient archivés sous forme électronique en fonction de leur catégorie et devenaient accessibles sur le site Internet du Sénat. Toutes les séances plénières et les réunions de commission pourraient être sans papier, mais pour faciliter le travail des sénateurs les principaux documents sont toujours imprimés.
- Dans le *Senát* tchèque, le système est utilisé pour la diffusion des imprimés du Sénat et des informations associées.
- Pour la *Saeima* lettone, l'objectif principal est la circulation rapide des documents entre les différents départements, et pour le *Vouli ton Ellinon* hellénique le but principal est d'ordre administratif.
- Le *Sénat* belge a cité une base de données basée sur un système chronologique de procédures législatives et sur les documents parlementaires liés aux dossiers.
- Dans les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le système est utilisé pour les documents des réunions de commissions.
- Les *Cortes Generales* espagnoles utilisent plusieurs systèmes de gestion de documents, les principaux étant ceux qui sont programmés pour traiter le registre parlementaire, pour gérer

la base de données interne ou pour diffuser les documents parlementaires aux organes et aux groupes parlementaires dans les deux chambres.

- Le Parlement européen a cité GEDA (*Gestion Électronique Documents Administratifs*), un outil permettant la recherche, l'enregistrement et l'envoi électronique de toute la correspondance officielle du Parlement et des documents administratifs. Il est prévu de remplacer le GEDA par un nouveau système de gestion électronique des enregistrements.

Le *Senat* polonais a indiqué qu'un système électronique de gestion des documents doit être introduit en janvier 2018 et sera pleinement opérationnel en janvier 2019.

#### **vii. Systèmes permettant des sessions plénières et des réunions de commissions sans papier dans les parlements/chambres**

Un nombre pratiquement identique de répondants, soit légèrement plus de la moitié d'entre eux, utilisaient un système permettant les sessions plénières sans papier (20 sur 38) et un système permettant les réunions de commissions sans papier (20 sur 39). Les autres n'utilisent pas de tels systèmes.

#### **viii. Plateformes électroniques pour communiquer avec les autres organismes gouvernementaux dans les parlements/chambres**

Plus de la moitié des parlements/chambres ayant répondu (20 sur 38) utilisaient des plateformes électroniques pour communiquer avec les autres services gouvernementaux.

La plupart des répondants qui utilisaient de telles plateformes ont donné des informations plus précises concernant ce moyen de communication. Quelques-uns ont cité leur système de gestion électronique de documents décrit plus haut (voir point vi).

D'autres outils/plateformes ont également été mentionnés:

- Courriel électronique (*Sejm* polonais, *Eerste Kamer* néerlandaise, *House of Commons* du Royaume-Uni, *Senát* tchèque);
- sites Internet (*Eerste Kamer* néerlandaise), un système sur mesure, basé sur Internet, pour les questions parlementaires (*House of Lords* du Royaume-Uni)<sup>9</sup>;
- IPEX (*Sénat*);
- plateformes électroniques pour l'échange d'informations et de documents (*Vouli ton Antiprosopon*, chypriote), pour envoyer des questions parlementaires aux départements et pour recevoir leurs réponses (*Houses of the Oireachtas* irlandaises) ou seulement pour la transmission de documents confidentiels/secret émanant du ministère des affaires étrangères (*Camera Deputaților* roumaine), ou pour la communication avec d'autres organismes gouvernementaux via le système d'information sur les avant-projets ou le système de gestion des projets de loi, qui permettent de transmettre divers documents et rédactions préliminaires et de permettre la coordination (*Riigikogu* estonien). De plus, dans le cas de ce dernier, la commission des affaires européennes est un membre de l'organe interministériel de coordination européenne, qui approuve les positions sur les questions européennes avant leur présentation au gouvernement pour discussion et prise de décision et qui confirme que les documents sont conformes aux attentes. Tous les documents et projets de loi concernés sont disponibles sur une plateforme électronique spéciale;
- une plateforme électronique séparée, utilisée par les services rédactionnels du gouvernement pour envoyer aux services des *Houses of Oireachtas* les textes législatifs et les amendements devant passer par le parlement (*Houses of Oireachtas* irlandaises);

<sup>9</sup> <http://www.parliament.uk/business/publications/written-questions-answers-statements/written-questions-answers>

- E-norm: e-administration des documents relatifs aux projets de loi tout au long de la procédure législative (*Bundestag* allemand);
- Intranet du ministère des affaires étrangères et européennes, dont l'accès est donné à certains officiels du parlement (*Hrvatski sabor* croate) ou bases de données partagées (*Senát* tchèque);
- X-Leges, utilisé pour gérer et certifier chaque étape de la formation et de la vie de tous les actes et régulations législatifs, reliant toutes les institutions parlementaires et gouvernementales impliquées dans le processus (*Senato della Repubblica* italien).

**ix. Commissions responsables des questions relatives à la numérisation dans les parlements/chambres**

La plupart des parlements/chambres ayant répondu (34 sur 39) n'avaient pas de commission distincte responsable des questions relatives à la numérisation.

Selon l'information fournie, dans les parlements/chambres où il n'y a pas de commission responsable des questions relatives à la numérisation, d'autres commissions avaient cette responsabilité, ou aucune commission, suivant les cas:

Parlement/chambre	Commission responsable de la numérisation et/ou autres commentaires
<i>Nationalrat</i> autrichien	Commission de la recherche, de l'innovation et de la technologie. Partiellement aussi commission des transports et commission des affaires constitutionnelles
<i>Bundesrat</i> autrichien	
<i>Sénat</i> belge	Pas de commission responsable. Les questions numériques sont traitées par des fonctionnaires
<i>Narodno sabranie</i> bulgare	Commission des transports, des technologies de l'information et de la communication
<i>Hrvatski sabor</i> croate	Commission de l'information, de la numérisation et des médias
<i>Vouli ton Antiprosopon</i> chypriote	Une équipe de parlementaires et d'employés du parlement a la charge de promouvoir la numérisation du travail parlementaire, sous la direction du président de la chambre
<i>Poslanecká sněmovna</i> tchèque	Une commission sur le fonctionnement du bureau de la Chambre des députés
<i>Senát</i> tchèque	Pas de commission spécifique. Cela dépend du domaine des documents numérisés (par exemple pour la santé ou pour l'e-gouvernance, ce sera des commissions différentes)
<i>Eerste Kamer</i> néerlandaise	Les questions de numérisation au sein du Sénat sont traitées principalement par la commission interne (le président et deux vice-présidents du Sénat)
<i>Riigikogu</i> estonien	Commission des affaires économiques
<i>Eduskunta</i> finlandais	Commission des transports et des communications; mais la question concerne nécessairement toutes les commissions à un degré élevé
<i>Sénat</i> français	Commission de la culture, commission des affaires économiques
<i>Vouli ton Ellinon</i> hellénique	Commission spéciale permanente sur la recherche et la technologie
<i>Országgyűlés</i> hongrois	Commission économique
<i>Houses of the Oireachtas: Dáil Eireann</i> irlandais	Commission jointe des finances, de la dépense publique et des réformes; le <i>Taoiseach</i> a dans son domaine de compétences le département de la dépense publique et des réformes. Le département de la dépense publique et des réformes de la stratégie des nouvelles technologies dans le service public, qui traite les questions de numérisation. Aucune commission spécifique n'est seule responsable de la numérisation dans les <i>Houses of the Oireachtas</i> . La question reviendrait aux structures normales de prise de décision.
<i>Seanad Eireann</i> irlandais	
<i>Camera dei deputati</i> italienne	9 <sup>e</sup> commission des transports et des télécommunications.

<i>Senato della Repubblica</i> italienne	8 <sup>e</sup> commission permanente sur les infrastructures publiques et les réseaux de communication
<i>Saeima</i> lettone	Commission de la politique économique agricole, environnementale et régionale
<i>Seimas</i> lituanien	Commission économique
<i>Senat</i> polonais	Commission de l'infrastructure
<i>Národná rada</i> slovaque	Commission des affaires économiques
<i>Cortes Generales: Congreso de los Diputados</i> (Chambre basse espagnole)	Commissions de l'énergie, du tourisme et de l'agenda numérique, aussi bien dans le Congrès des Députés qu'au Sénat
<i>Senado de España</i>	
<i>Riksdag</i> suédois	Commission des transports et des communications
<i>House of Commons</i> du Royaume-Uni	Responsabilité partagée entre diverses commissions, suivant le contexte
<i>House of Lords</i> du Royaume-Uni	Sous la responsabilité de la commission des services de la <i>House of Lords</i>
Parlement européen	Ce thème relève de la compétence de nombreuses commissions. La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) est, selon les règles de procédure, responsable «de l'identification et de l'élimination d'obstacles potentiels à la réalisation du marché unique, y compris le marché unique numérique». Les aspects importants du MUN dans ce chapitre relèvent de la compétence de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), par ses liens avec les technologies de l'information, les réseaux de communication et les services, etc.

#### x. Importance de la numérisation du secteur public pour les parlements/chambres et principaux obstacles entravant la poursuite du développement et la mise en œuvre de la numérisation dans les États membres

Pour la majorité des répondants (18 sur 31) et pour le parti NEOS du *Nationalrat* autrichien, la numérisation du secteur public était très importante. Pour 12 d'entre eux, elle était importante, ce qui était aussi la position autrichienne ainsi que celle du parti des Verts du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens. Un seul répondant a considéré la numérisation comme quelque modérément importante.

En ce qui concerne les défis dans ce domaine, plus de la moitié des répondants (22 sur 37), de même que la coalition autrichienne au parlement, ont considéré la protection des données comme le principal défi retardant le développement et la mise en œuvre de la numérisation. Le manque de ressources<sup>10</sup> et les traditions<sup>11</sup> ont également été considérées comme des obstacles par presque un tiers des répondants (11 sur 36). La méfiance à l'égard des solutions numériques (8 sur 36) et le manque de volonté politique<sup>12</sup> (4 sur 36) ont été vus comme des obstacles par un nombre bien moindre de parlements/chambres.

<sup>10</sup> Le «manque de ressources» a aussi été cité par NEOS, *Nationalrat* autrichien.

<sup>11</sup> Les «traditions» correspondent aussi à la position autrichienne.

<sup>12</sup> Le «manque de volonté politique» a aussi été cité par NEOS, *Nationalrat* autrichien.

En plus des positions citées plus hauts, parmi les parlements/chambres ayant partagé une opinion officielle, l'*Eduskunta* finlandais a indiqué que la commission des transports et des communications avait traité de ces questions dans une récente déclaration, mais sans hiérarchiser les obstacles. Dans sa déclaration, la commission avait souligné entre autres le besoin de créer un cadre réglementaire équilibré et des conditions égales, qui protègent suffisamment les consommateurs et autres utilisateurs finaux, tout en mettant en valeur l'innovation et le développement. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a cité la bureaucratie, tandis que le *Senát* tchèque citait des règles d'obtention problématiques, le manque d'expertise au sein de l'administration, le risque de détournement de fonds, le manque de clarté des règles de contrôle financier, ainsi qu'un passé de poursuites judiciaires pour des projets de numérisation surfacturés et non satisfaisants, conduisant à la peur d'endosser la responsabilité politique de projets de ce type.

Les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, sans émettre d'opinion formelle sur ce sujet, ont cité la fourniture de connexions à haut débit en zones rurales, qui demeure un souci récurrent.

## **Section B: Initiatives pour la stratégie pour le marché unique numérique**

Pour ce qui est de la stratégie pour le marché unique numérique, la majorité des parlements/chambres (26 répondants sur 38) avaient organisé des débats sur ce sujet, soit en commission des affaires européennes, soit dans d'autres commissions sectorielles (22 répondants sur 38). Parmi ceux qui ont fourni des indications supplémentaires, le *Sejm* polonais et les *Cortes Generales* espagnoles ont eu des sessions jointes sur la stratégie pour le MUN, en présence du commissaire ANSIP. Le commissaire a également suivi les sessions des *Houses of the Oireachtas* irlandaises et de la *Chambre des représentants* belge. Le *Riksdag* suédois a indiqué n'avoir pas discuté la stratégie en commission, mais son gouvernement a fourni des informations régulières à la commission de l'industrie et du commerce (ITRE) sur les questions concernant la stratégie et les initiatives bâties sur ce thème. Le *Riigikogu* estonien a discuté de la stratégie dans ses commissions juridique, culturelle, économique et des affaires européennes. La *House of Commons* du Royaume-Uni a indiqué que la commission de contrôle des affaires européennes avait examiné toutes les propositions législatives concernant le MUN, ainsi qu'un grand nombre de communications de la Commission, ce qui avait souvent donné lieu à des discussions plus ou moins poussées. Il n'y a toutefois pas eu de discussion générale sur la stratégie dans son ensemble, ni en commission ni en plénière.

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) du Parlement européen a produit, à sa propre initiative, un certain nombre de rapports sur le MUN, aussi bien pendant cette législature que pendant les précédentes. La commission a également eu des débats d'experts et des discussions sur la stratégie pour le MUN et les dossiers connexes.

Dix-sept des trente-neuf parlements/chambres ayant répondu ont également indiqué avoir adopté une position, une opinion ou une résolution officielle sur la stratégie pour le MUN. La réaction à la stratégie a été globalement positive, et la majorité des parlements/chambres en ont salué la création. Allant plus loin sur ce point, le *Bundesrat* allemand a souligné l'importance du contenu audiovisuel et journalistique et la nécessité de protéger les droits des consommateurs. Les droits des consommateurs ont également été mentionnés par la *Camera Deputaţilor* roumaine et par l'*Eduskunta* finlandais; le premier a aussi appelé à préserver le lien entre le MUN et les secteurs économiques traditionnels, et le second a insisté sur la nécessité de créer une plateforme réglementaire technologiquement neutre.

Le respect du copyright a été évoqué par nombre de parlements/chambres, parmi lesquels l'*Assemblée nationale* française, le *Sénat* français, les *Cortes Generales* espagnoles et l'*Assembleia da República* portugaise. Le *Sénat* français a de plus fait remarquer que l'UE ne devrait pas être seulement un large

espace de consommateurs numériques, mais qu'elle doit aussi devenir un producteur et se doter d'une politique industrielle pour l'économie numérique.

Le *Seimas* lituanien et le *Riigikogu* estonien étaient d'avis que la stratégie est susceptible de maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique et de produire de la croissance économique de manière générale.

Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, de même que la *Saeima* lettone, ont souligné l'importance de la sécurité des données. La seconde l'a fait en lien avec un appel à l'abolition des barrières réglementaires et non-réglementaires dans les marchés des États membres.

La *Camera dei deputati* italienne et le *Senát* tchèque ont appelé à favoriser les investissements publics et privés dans les infrastructures numériques afin de développer des connexions à ultra-haut débit, ou un Internet ultra-rapide. Le second a aussi demandé à son gouvernement de prêter beaucoup plus d'attention au développement des services publics numériques.

La résolution sur le MUN (2015/2147(INI)), rédigée conjointement par la commission IMCO et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen, demandait des mesures additionnelles sur le rôle des plateformes en ligne, en termes de confiance et de sécurité dans le monde numérique et afin d'assurer que le cadre de protection du consommateur soit adapté à l'âge numérique; elle demandait également à la Commission de proposer des règles qui stimulent l'investissement, la compétition et l'innovation.

En réponse à la question sur le thème de la stratégie pour le MUN le plus débattu, le résultat a été également réparti entre les trois thèmes. Vingt et un parlements/chambres (sur 31 répondants) ont déclaré que la création du meilleur environnement possible pour les réseaux et services numériques était le thème le plus débattu. La fourniture d'un meilleur accès des consommateurs et des entreprises aux biens en ligne a été citée comme le thème le plus débattu par 18 parlements/chambres. Maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique européenne et de sa société a reçu le même support que le thème précédent. Au *Nationalrat* autrichien, NEOS et le parti des Verts ont émis des opinions divergentes par rapport à la position nationale. Les deux partis ont considéré comme primordiale la création du meilleur environnement possible pour les réseaux et services numériques. L'*Eerste Kamer* néerlandaise, toutefois, a déclaré s'être surtout concentrée sur le copyright dans le MUN et sur certains aspects concernant les contrats pour la fourniture de contenus numériques.

Les parlements/chambres avaient aussi à indiquer ce qu'ils considéraient comme les principaux défis politiques à la poursuite du développement des initiatives numériques dans leur pays. La majorité (20 sur 20 répondants) ont estimé que les coûts et les infrastructures étaient les principaux freins à la poursuite du développement. Quinze parlements/chambres (ainsi que le parti des Verts dans le *Nationalrat* et la *Bundesrat* autrichiens) ont déclaré que la garantie des valeurs et des droits civils/sociaux représentait un défi majeur. Sept parlements/chambres, ainsi que NEOS au *Nationalrat* autrichien, ont considéré les pertes et les délocalisations d'emplois comme le principal frein à la poursuite du développement des initiatives numériques.

En guise de remarque générale sur cette section, l'engagement principal de la *House of Commons* du Royaume-Uni vis-à-vis de la stratégie pour le MUN s'est fait par le travail de contrôle législatif mené par sa commission de contrôle des affaires européennes. Ce contrôle s'est progressivement concentré sur les implications de la stratégie pour le MUN dans le contexte post-Brexit: dans quelle mesure, et selon quels termes, les entreprises et les consommateurs du Royaume-Uni bénéficieront-ils de la création d'un marché unique de l'UE pour les biens et services numériques?